

C. E. P.

RAPPORT ANNUEL

DU

Département de l'Assistance  
Municipale

POUR L'ANNÉE

1914



MONTRÉAL

IMPRIMERIE A.-P. PIGEON, 105-109 ONTARIO EST

1915

MEMBRES DU BUREAU DES COMMISSAIRES.

Son Honneur le Maire MEDERIC MARTIN, M.P.,  
Président.

M. JOSEPH AINEY,  
M. THOMAS COTE,  
M. E.-N. HEBERT,  
M. D. McDONALD.

Personnel du département de l'Assistance Municipale  
pour 1914:—

M. ALBERT CHEVALIER, . . . . . Directeur.  
M. C.-J. GAUTHIER, Assistant-Directeur et Secrétaire.

Bureau général:—

M. R. LeMYRE, . . . . . Commis et Officier-enquêteur.  
M. A. LAPIERRE, . . . . . Commis.  
M. G. LAPROTTE, . . . . . Commis.  
M. A. CHAPDELAIN, . . . . . Comptable.  
Mlle M. CLEMENT, . . . . . Sténo-dactylographe.  
M. E. LAMOUREUX, . . . . . Officier-enquêteur.  
Mme P. FAILLE, . . . . . Officier-enquêteur.  
M. J.-S.-E.-R. LAMARRE, . . . . . Officier-enquêteur.

Service du Refuge Municipal Meurling:—

M. J.-A. BEAULIEU, . . . . . Surintendant.  
M. JOS. HANLEY, . . . . . Assistant-Surintendant.  
M. J.-A. DONATO, . . . . . Commis.  
M. GEO. PICARD, . . . . . Commis.  
M. A. VALIQUETTE, . . . . . Ingénieur.  
M. FR. DESCHENES, . . . . . Assistant-Ingénieur.  
M. M. BLAIS, . . . . . Buandier.  
M. A. GROULX, . . . . . Buandier.  
M. A. DISERENS, . . . . . Cuisinier.  
M. C. PERRON, . . . . . Chauffeur.  
M. N. MARCHAND, . . . . . Chauffeur.  
M. A. GODIN, . . . . . Gardien.  
M. GEO. FILION, . . . . . Gardien.  
M. S. BOILY, . . . . . Gardien.  
M. J.-M. HALPIN, . . . . . Gardien.  
M. A. BEAUCHAMP, . . . . . Garçon d'ascenseur.

Service du Bureau de Placement Municipal:—

M. A. FILIATRAULT, . . . . . Surintendant.  
M. H. PAQUETTE, . . . . . Commis.

RAPPORT ANNUEL

DU

DÉPARTEMENT DE L'ASSISTANCE  
MUNICIPALE

POUR L'ANNÉE 1914

Montréal, 23 avril 1915.

*A M. le Président et à*

*MM. les Membres du Bureau des Commissaires.*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le dixième rapport annuel du département de l'Assistance Municipale et de ses divers services pour l'année 1914:—

PLACEMENT DES ENFANTS SANS TUTELLE  
DANS LES ECOLES INDUSTRIELLES.

La statistique des enfants placés par la Cité de Montréal, dans les écoles industrielles en 1914, est comme suit:—

Nombre de demandes . . . . .	1594
En 1913 . . . . .	1227

Soit 367 demandes de plus qu'au cours de l'année précédente. Ces demandes ont été acceptées ou refusées comme suit:—

Internements acceptés .....		451
En 1913 .....	330	
Internements refusés .....		367
En 1913 .....	216	
Réinternements acceptés .....		467
En 1913 .....	397	
Réinternements refusés .....		81
En 1913 .....	53	
Internements acceptés par le Gouvernement		5
En 1913 .....	4	
Réinternements acceptés par le Gouverne-		10
ment .....		
En 1913 .....	5	
Demandes discontinuées .....		82
En 1913 .....	100	
Demandes de libération .....		131
En 1913 .....	126	

Enfants dans les écoles d'industrie au 31 décembre 1913:—

Aux frais de la Cité .....	752
½ aux frais du Gouvernement ..	54
	—
Total .....	806

Internés durant l'année 1914:—

Aux frais de la Cité .....	451
½ aux frais du Gouvernement ..	5

Réinternés durant l'année 1914:—

Aux frais de la Cité .....	467
½ aux frais du Gouvernement ..	10
	—
Total .....	933
	—
Total .....	1739

Sortis, libérés, etc., durant l'année 1914:—

Aux frais de la Cité .....	776
½ aux frais du Gouvernement ..	32
	—
Total .....	808

Dans les écoles d'industrie au 31 décembre 1914:—

Aux frais de la Cité .....	894
½ aux frais du Gouvernement ..	37
	—
Total .....	931

Soit 125 de plus qu'en 1913.

Des 931 enfants de Montréal que renfermaient les écoles d'industrie, au 31 décembre 1914, 508 étaient des garçons catholiques internés à Notre-Dame de Montfort, 478 aux frais de la Cité et 30 à frais communs avec le Gouvernement, 367 des filles catholiques internées chez les RR. SS. du Bon Pasteur, 360 aux frais de la Cité et 7 à frais communs avec le Gouvernement, et 56 (34 garçons et 22 filles) des enfants protestants placés dans l'Orphelinat "Ladies Benevolent Institution", rue Berthelet, Montréal.

Nombre de garçons .....	542
Nombre de filles .....	389

La dépense de l'entretien des enfants sans tutelle s'est élevée à \$77,334.63 en 1914, soit \$7,884.48 de plus qu'en 1913.

JEUNES DELINQUANTS.

En 1913, nous avons été chargés par votre Bureau du contrôle de la Cour Juvénile, au point de vue des ressources des personnes responsables, en vertu de la loi, du paiement des frais d'entretien des jeunes délinquants aux écoles de réforme, aussi bien que de la responsabilité de la Cité.

Les résultats obtenus au cours de l'année 1914, sont des plus satisfaisants, comme on peut le constater par les faits qui suivent:—

758 dossiers ont été préparés en 1914, comprenant les cas courants de réforme de St-Vincent de Paul, Bon Pasteur et Shawbridge. Il restait 152 enquêtes à compléter au 31 décembre 1914. Les 606 autres cas ont été réglés comme suit:—

Dans 571 cas, l'enquête a été déclarée close, les rapports ayant démontré que les personnes responsables étaient ou décédées ou disparues, ou dans l'impossibilité de payer quoi que ce soit.

Dans 10 cas, les parents étaient en position de rembourser à la Ville les frais d'entretien.

Nous nous sommes objectés au paiement des frais d'entretien de 19 jeunes délinquants qui, n'étant pas de Montréal, avaient été traduits quand même devant la

Cour des jeunes délinquants, laquelle, cependant, n'a été instituée que pour la Ville de Montréal.

Nous nous sommes aussi objectés à la continuation du paiement des frais d'entretien de 5 jeunes délinquants, qui étaient sortis des écoles de réforme depuis quelque temps déjà.

Une poursuite a été intentée devant la Cour du Recorder, pour le recouvrement des frais d'entretien d'un enfant.

Lors de la vérification, faite au cours de l'année 1914, du compte pour l'année 1913, des frais d'entretien des jeunes délinquants dans les écoles de réforme, nous avons obtenu du Gouvernement provincial, des crédits pour une somme de \$4,231.70 dont la Ville de Montréal n'était nullement responsable.

Sept engagements ont été signés par des parents, pour le paiement des frais d'entretien de leurs enfants. Ces engagements représentent une somme de \$390.12.

Au 31 décembre 1914, nous avons collecté, des personnes responsables, une somme de \$159.48; il restait dû, à la même date, \$80.67.

Au 31 décembre 1914, nous avons 1272 dossiers pour jeunes délinquants, enregistrés dans notre département.

Les frais d'entretien des jeunes délinquants aux écoles de réforme ont coûté à la Cité:—

En 1914 .....	\$25,482.44
" 1913 .....	22,516.15
" 1912 .....	17,879.13
" 1911 .....	15,274.19

Conformément au contrat passé entre la Cité et le Gouvernement, une somme de \$6,500.00 a été payée à ce

dernier, en 1914, comme contribution de la Cité au maintien de la Cour Juvénile.

ALIENES.

Au cours de l'année 1914, 363 patients publics ont été internés dans les asiles d'aliénés, aux frais de la Cité de Montréal, 271 à l'Asile St-Jean de Dieu et 92 à l'Asile de Verdun. De ce nombre, 49 étaient des prisonniers qui subissaient une sentence dans les prisons ou pénitenciers.

Il y a donc eu une augmentation de 23 patients dans les internements sur 1913. L'internement pour les cinq dernières années a été comme suit:—

1910	382
1911	422
1912	349
1913	340
1914	363

Voici la statistique pour 1914:—

Admissions:—	H.	F.	Total
St-Jean de Dieu	138	133	271
Verdun	59	33	92
Total	197	166	363

Réadmissions:—	H.	F.	Total
St-Jean de Dieu	48	34	82
Verdun	1	5	6
Total	49	39	88

Evasions:—	St-Jean de Dieu	Verdun	Total
St-Jean de Dieu	8	2	10
Verdun	5	1	6
Total	13	3	16

Retours:—	St-Jean de Dieu	Verdun	Total
St-Jean de Dieu	2	2	4
Verdun	2	0	2
Total	4	2	6

Sorties:—	St-Jean de Dieu	Verdun	Total
St-Jean de Dieu	38	40	78
Verdun	12	8	20
Total	50	48	98

Sorties sous congé:—	St-Jean de Dieu	Verdun	Total
St-Jean de Dieu	66	72	138
Verdun	13	14	27
Total	79	86	165

Décès:—	St-Jean de Dieu	Verdun	Total
St-Jean de Dieu	56	71	127
Verdun	18	7	25
Total	74	78	152

Au 31 décembre 1914, il y avait dans les asiles 1,359 patients, soit 86 de plus qu'en 1913.

Ces aliénés sont répartis comme suit:—

Asiles :—

St-Jean de Dieu: Hommes .....	548	
St-Jean de Dieu: Femmes .....	499	
Total .....	—	1047
Verdun: Hommes .....	167	
Verdun: Femmes .....	142	
Total .....	—	309
St-Ferdinand d'Halifax: Femmes .....		2
Baie St-Paul: Homme .....		1
Total: Hommes .....	716	
Femmes .....	643	
Grand total .....	—	1359
Poursuites intentées contre les parents des aliénés qui ont refusé de payer à la Cité les frais d'entretien de ces derniers ...		
En 1913 .....	2	12
Montant représenté par les jugements obtenus dans ces causes		
En 1913 .....	\$347.23	\$972.33
Engagements à payer, signés par les parents des patients .....		
En 1913 .....	89	75
Montant annuel représenté par ces 75 nouveaux engagements ..		
En 1913 .....	\$6,009.56	\$4,757.56

Nombre de comptes fermés, après enquête, pour cause de décès ou de sortie du patient, ou de pauvreté extrême ou disparition des parents .....			58	102
En 1913 .....				
Nombre d'engagements écrits, actuellement en la possession de la Ville, pour paiement de la pension des aliénés .....			206	179
En 1913 .....				
Revenu annuel représenté par ces 179 engagements .....			\$12,849.96	\$11,035.68
En 1913 .....				
Le montant perçu en 1914 pour la pension des aliénés a été de \$10,228.43, soit une augmentation de \$780.18 sur 1913.				
Au 31 décembre 1914, il était dû à la Cité pour la pension des aliénés une somme de .....				
En 1913 .....			\$3,460.69	\$2,251.60
Nombre d'aliénés déportés .....				12
En 1913 .....			23	
Nombre d'aliénés dont on a établi le domicile dans d'autres municipalités et pour lesquels Montréal ne sera pas appelée à payer .....				
En 1913 .....			24	28

Exemption du paiement de la pension durant les premiers six mois, réclamée du Gouvernement dans certains cas, en vertu des statuts . . . . .		
(34 à St-Jean de Dieu et 14 à Verdun.)		48
En 1913 . . . . .	64	
Montant économisé par ces exemptions . . . . .		\$1,622.00
En 1913 . . . . .	\$4,464.00	

Nombre de dossiers d'aliénés préparés par notre département et signés par Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité: 353, soit 13 de moins qu'en 1913.

39 aliénés, pour lesquels la procédure nécessaire à leur internement à l'asile a été faite au cours de l'année 1914, n'ont pas été internés à l'asile pour les raisons suivantes:—

9 permis accordés; malades non conduits à l'asile pour des raisons inconnues;

3 refusés par le surintendant médical de l'Asile St-Jean de Dieu, le certificat médical n'ayant pas été jugé suffisant pour justifier l'internement;

14 refusés par le surintendant médical de l'Asile St-Jean de Dieu pour les raisons suivantes: 6 atteints de démence sénile et organique, non dangereux, ni scandaleux; 3 malades atteints d'épilepsie simple; 4 idiots ou imbéciles non dangereux ni scandaleux; 1 trop faible pour être transporté à l'asile;

13 procédures discontinuées pour cause de décès, de guérison ou autres.

Les frais d'entretien des aliénés dans les asiles ont coûté à la Cité, pour 1914, une somme de \$86,367.95, soit \$3,255.81 de plus qu'en 1913.

Nombre de dossiers d'aliénation mentale conservés dans les archives du département . . . . .	3851
Nombre d'enquêtes à faire au 31 décembre 1914 . . . . .	34
Prisonniers de la Cour du Recorder reconnus aliénés et internés à l'asile en 1914	62
En 1913 . . . . .	74

Voici un cas assez intéressant qui mérite d'être relaté.

Le 24 avril 1912, une aliénée était internée à l'asile St-Jean de Dieu, comme patiente publique, aux frais de la Cité de Montréal; le rapport de l'officier-enquêteur laissait supposer que son père, qui demeurait dans une municipalité de la province de Québec, était en état de payer ses frais d'entretien; mais ce dernier avait déclaré qu'il ne possédait absolument aucun bien. Le dossier fut alors classé parmi ceux des patients à la charge de la Cité.

Au cours de l'année dernière, nous avons appris que l'un des beaux-frères de la patiente avait à administrer une somme de \$500.00, appartenant à celle-ci. Après la procédure nécessaire faite par notre département, nous avons obtenu de ce parent un engagement à payer \$5.00 par mois pour l'entretien de la patiente; de fait, un montant de \$175.00 a été versé et il restait dû, au 31 décembre 1914, un montant de \$90.00 qui sera payé d'ici quelques semaines.



INCURABLES.

Les demandes pour l'hospitalisation de malades incurables ont augmenté au cours de l'année 1914:—

Demandes d'hospitalisation en 1914:—		
En 1913 .....	150	150
Patients acceptés .....		
En 1913 .....	44	77
Refusés .....		
En 1913 .....	106	111
Enquêtes à faire .....	0	5
En 1913 .....	0	3
Qui attendaient l'expertise médicale .....	0	3
En 1913 .....	0	3
Hospitalisés .....	26	51
En 1913 .....	26	51
Qui attendaient une vacance au 31 décembre 1914 .....	7	8
En 1913 .....	7	8
Procédures discontinuées pour cause de décès, etc. ....	11	20
En 1913 .....	11	20
Dans l'Hôpital des Incurables de Notre-Dame de Grâce, au 31 décembre 1913:		
Hommes .....	16	
Femmes .....	12	
Total .....	28	
Hospitalisés durant l'année .....	51	
Total .....	79	

Sortis .....	11	
Décédés .....	34	
Total .....	—	45
Total .....	—	34
Au 31 décembre 1914 .....	19	
Hommes .....	15	
Femmes .....		
Chez les RR. SS. Grises, 25, rue St-Mathieu, au 31 décembre 1913:—		
Hommes .....	8	
Femmes .....	7	
Total .....	—	15
Total .....	—	5
Internés durant l'année .....		—
Total .....		20
Sorti .....	1	
Décédés .....	3	
Total .....	—	4
Total .....	—	16
Au 31 décembre 1914 .....		
Hommes .....	8	
Femmes .....	8	
Grand total d'incurables aux frais de la Cité, au 31 décembre 1914 .....		50
Hommes .....	27	
Femmes .....	23	
Montant payé pour l'entretien des incurables en 1914:—		
Notre-Dame de Grâce .....	\$6,002.50	
Soeurs Grises .....	1,548.60	
Total .....		\$7,551.10
En 1913 .....	\$6,323.60	

## TUBERCULEUX.

Les demandes pour l'hospitalisation des tuberculeux indigents ont quelque peu augmenté, au cours de l'année 1914, comme on peut le constater par les chiffres suivants:—

Requêtes pour admission .....		210
En 1913 .....	205	
Patients acceptés .....		152
En 1913 .....	168	
Refusés .....		48
En 1913 .....	37	
Cas spécial .....		1
Enquêtes à faire .....		7
En 1913 .....	5	
Qui attendaient l'expertise médicale .....		2
En 1913 .....	0	
Hospitalisés .....		133
En 1913 .....	143	
Qui attendaient une vacance au 31 décembre 1914 .....		12
En 1913 .....	5	
Procédures discontinuées pour cause de décès, etc. ....		12
En 1913 .....	20	
Patients sortis durant l'année .....		28
En 1913 .....	27	
Décédés dans l'hôpital .....		92
En 1913 .....	99	

Nombre total de patients dans l'hôpital, au 31 décembre 1914 .....	56
En 1913 .....	51

Ces patients sont répartis comme suit:—

Hommes .....	32
Femmes .....	24

Au 31 décembre 1914, tous les lits étaient occupés, même 6 de plus que ce qui nous est alloué.

Montant payé pour l'entretien des tuberculeux, en 1914 .....	\$7,701.66
En 1913 .....	\$6,276.45

Le montant voté en 1914 pour les fins de tuberculose s'est élevé à \$14,300.00, réparti comme suit:—

Hôpital des Incurables .....	\$7,500.00
Royal Edward Institute .....	3,300.00
Grace Dart Home .....	500.00
Institut Bruchési .....	3,000.00

Ayant constaté, après enquête, que les parents d'un patient tuberculeux interné à l'Hôpital des Incurables, aux frais de la Cité, avaient les moyens de payer pour ses frais d'entretien, nous leur avons fait rembourser à la Cité l'argent qu'elle avait versé à cette fin, soit \$6.67.

## ASSISTANCE AUX INDIGENTS.

Comme les années précédentes, nous avons, en 1914, référé à la Société de Charité Organisée toutes les demandes de secours, ainsi que les cas de misère qui nous ont été signalés, soit 1,023, ce qui est 375 de plus qu'en 1913 (augmentation de 58%).

A quoi attribuer une augmentation aussi considérable?

La réponse est facile: cette augmentation est causée par la guerre européenne, dont les effets se font sentir dans le monde entier, et plus particulièrement chez les peuples intéressés et dans leurs colonies.

On a disposé comme suit de ces 1,023 cas:—

418	ont été secourus temporairement;
74	“ “ rapatriés;
41	“ “ placés à l'Assistance Publique;
32	“ “ hospitalisés temporairement par le Refuge Municipal Meurling;
29	“ “ pourvus d'un aviseur légal;
20	“ “ référés aux Conférences St-Vincent de Paul;
17	“ “ référés au Bureau de Placement Municipal;
16	“ “ déportés;
12	“ “ référés à l'Union Nationale Française;
11	“ “ placés à l'Hôpital Notre-Dame;
8	“ “ référés au Fonds Patriotique Canadien;
6	“ “ “ au “Baron de Hirsch Institute”;
6	“ “ placés à l'Hôpital des Incurables;
5	“ “ référés à la Société de Protection des Femmes et des Enfants;
4	“ “ placés à l'Hôtel-Dieu;

4	ont été référés au Département Fédéral d'Immigration;
3	“ “ référés au curé de leur paroisse;
3	“ “ placés au “St. Bridget's Home”;
3	“ “ “ à l'Hospice Gamelin;
3	“ “ référés à la Société Italienne;
2	“ “ “ à la Cour Juvénile;
2	“ “ placés à l'Hôpital Royal Victoria;
2	“ “ pourvus de situation;
2	“ “ placés au “Grace Dart Home”;
2	“ “ “ chez les Soeurs Grises;
1	a “ référé à la Société Belge;
1	“ “ placé à l'Hôpital Western;
1	“ “ “ au “Protestant House of Industry”;
1	“ “ “ à l'Hôpital Général;
1	“ “ “ à l'Hospice Auclair;
1	“ “ “ à l'Asile de Nazareth;
1	“ “ “ à l'Hôpital Alexandra;
1	“ “ “ au “Salvation Army”;
1	“ “ “ au “Sheltering Home”;
1	“ “ “ à l'Asile de la Providence;
1	“ “ “ à l'Institut Bruchési;
1	“ “ “ à la Maternité;
1	“ “ référé au Consul Italien;
1	“ “ placé au “Montreal Ladies Benevolent Society”;
1	“ “ référé à l'Assistance par le Travail;
11	n'ont pu être secourus, faute de place dans les institutions de charité;
176	secours leur a été refusé;
98	ne se sont pas présentés au bureau de la S. C. O.
1,023	

Si on porte attention aux deux derniers items de la liste plus haut mentionnée, on constate que sur les 1,023 personnes qui demandaient d'être secourues, 274 (ou 27%) se sont vu refuser le secours demandé ou ne se sont pas présentées au bureau de la S. C. O.

Ce qui démontre que leur cas n'était pas désespéré.

201 personnes sans domicile ont été reçues par l'Assistance Publique, 340 rue Lagauchetière Est, en 1914, à la demande de notre département.

122 plaintes faites à notre bureau, pour des cas de cruauté, etc., ont été référées à la Société de Protection des Femmes et des Enfants.

94 secours spéciaux ont été accordés au cours de l'année 1914, par notre département, se montant à une somme de \$363.21.

2 personnes ont été placées dans les maternités à notre demande.

3 personnes ont retrouvé leur famille après enquête par notre département.

3 garçons sans asile ont été placés au Patronage St-Vincent de Paul pour protection.

3 cas ont été référés à l'Union Nationale Française.

95 personnes, à la recherche d'ouvrage, ont été référées à notre bureau de placement qui leur a procuré du travail.

6 cas de diverses natures ont aussi été réglés à notre bureau.

A la suggestion de M. R. Drouin, Surintendant des Edifices Municipaux, votre Bureau, vers le milieu de décembre, a mis à la disposition du département de l'Assistance Municipale treize logis et magasins, pouvant être habités pour l'hiver par des familles pauvres. Ces maisons sont la propriété de la Cité, par suite d'expro-

priations, et devront être démolies ou vendues le premier mai 1915.

Au 31 décembre, nous avons placé quatre familles indigentes dans ces logis.

Depuis le mois de janvier 1914, les délais pour le paiement de la taxe d'eau font le sujet d'une sérieuse enquête par notre département et seules les familles réellement indigentes bénéficient de ces délais de paiement, etc.

200 cas nous ont été référés pour enquête;

136 ont été recommandés;

55 n'ont pas été recommandés;

9 cas étaient sous considération au 31 décembre.

#### ENTERREMENT DES PERSONNES PAUVRES.

Depuis le 13 mai 1914, nous avons charge de l'enterrement des personnes indigentes. Comme dans les autres cas d'assistance, chaque demande fait le sujet d'une enquête, afin de constater l'état d'indigence des personnes responsables ou de connaître les biens que possédaient les défunts, et faire rembourser à la Ville, s'il y a lieu, les dépenses occasionnées par l'enterrement, etc.

225 demandes d'inhumation ont été faites, au cours de l'année 1914; soit 46 par le Bureau d'Hygiène, qui était chargé de ce travail précédemment, et 179 par nous.

On a disposé comme suit de ces requêtes:—

167 défunts ont été inhumés gratuitement, c'est-à-dire aux frais de la Cité.

51 ont aussi été inhumés aux frais de la Cité, mais les personnes responsables ont été appelées à rembourser en tout ou en partie les frais encourus.

5 requêtes ont été refusées, les personnes responsables ayant les moyens de payer pour l'inhumation.

2 enquêtes restaient à faire au 31 décembre 1914.

Nombre d'engagements écrits, actuellement en la possession de la Ville, pour paiement des frais d'inhumation: 27.

Revenu représenté par ces 27 engagements: \$215.25.

Nombre de comptes fermés, pour cause de disparition ou de pauvreté des personnes qui s'étaient engagées à payer: 3.

Le montant perçu en 1914, pour frais d'inhumation, etc., a été de: \$136.67.

Dû au 31 décembre 1914, d'après nos livres, par les personnes qui se sont engagées à rembourser la Ville: \$115.89.

Le montant payé par la Cité pour les fins d'inhumation, etc., s'est élevé à \$1,266.00.

IMMIGRATION.

La guerre européenne a complètement arrêté l'immigration en Canada; comme conséquence, le nombre de demandes d'admission en notre pays, à destination de Montréal, sans qualification monétaire (c'est-à-dire des immigrants ne possédant pas une somme de \$25.00 ou \$50.00, suivant les saisons de l'année, tel qu'exigé par la Loi d'Immigration) a considérablement diminué en 1914: — 66 en 1914 contre 285 en 1913.

Ces demandes ont été accordées ou refusées comme suit:—

Accordées . . . . .	127	35
En 1913 . . . . .		31
Refusées . . . . .	158	
En 1913 . . . . .		

Il est intéressant de savoir de quels pays venaient ces immigrants, qui ne possédaient pas la qualification monétaire requise par la loi pour être considérés comme "désirables":—

PAYS	Acceptés	Refusés	Total
Russie . . . . .	21	21	42
Roumanie . . . . .	..	4	4
Etats-Unis . . . . .	3	3	6
Angleterre . . . . .	9	1	10
Italie . . . . .	1	..	1
Hongrie . . . . .	1	..	1
Allemagne . . . . .	..	1	1
Hollande . . . . .	..	1	1
	—	—	—
	35	31	66

## DEPORTATION D'IMMIGRANTS.

Le nombre des immigrants non-désirables pour lesquels nous avons dû faire des demandes de déportation, au cours de l'année 1914, a augmenté d'une façon très considérable, comme on peut le constater par les chiffres suivants:—

Nombre de cas:—en 1914, 704, contre 448 pour 1913, soit une augmentation de près de 58%.

En 1912 le nombre était de 225 et en 1911 de 50.

Ces 704 non-désirables appartenaient aux nationalités suivantes:—

Anglaise	227
Russe	164
Autrichienne	123
Américaine	52
Française	28
Écossaise	28
Irlandaise	21
Italienne	19
Allemande	10
Norvégienne	7
Chinoise	6
Roumaine	4
Danoise	3
Guadeloupienne	3
Polonaise	2
Arménienne	1
Hollandaise	1
Grecque	1
Australienne	1
Syrienne	1
Bulgare	1
Brésilienne	1

Total ..... 704

On a disposé de leur cas de la manière suivante:—

Déportés	245
Procédures discontinuées	62
Immigrants disparus lors de la réception de l'ordre de déportation	36
Libérés de la prison de Montréal avant la réception de l'ordre de déportation	25
Déportation refusée par le département de l'Immigration	20
Procédures suspendues durant bonne conduite	15
Demandes de déportation sous considération au département de l'Immigration à Ottawa	12
Déportation accordée, attendant départ	12
Décédés avant la réception de l'ordre de déportation	6
Rapatriés, l'ordre de déportation s'étant trop longtemps fait attendre	5
Cas spéciaux d'immigrants	2
Evadés du département de l'Immigration	2
Enquêtes à faire au 31 décembre 1914	0

En date du 5 août dernier, nous avons été avisés par le département d'Immigration qu'en présence des entraves sérieuses créées aux différentes lignes de transport transatlantique par la guerre européenne, la déportation d'immigrants non-désirables, à l'exception des sujets américains, était jusqu'à nouvel ordre suspendue. Conséquemment, 262 demandes ont été mises de côté; ces demandes étaient pour les pays suivants:—

Russie	100
Autriche	85
Angleterre	40
Écosse	8

France .....	
Norvège .....	
Irlande .....	
Italie .....	
Allemagne .....	
Arménie .....	
Danemark .....	
Hollande .....	
 Total .....	

Les causes de ces 704 demandes de déportation étaient:—

Mauvaise conduite ou charge publique .....	692
Aliénation mentale .....	12

RAPATRIEMENTS.

Comme les années passées, un certain nombre de personnes indigentes, échouées à Montréal et constituant des charges publiques, ont été rapatriées, en 1914, aux endroits suivants:—

*Province de Québec.*

Anse au Griffon,	Granby,
Berthier de Montmagny,	Glen Mills,
Buckingham,	Huntingdon,
Brownsburg,	Howick Sta.,
Compton,	Huberdeau,
Canton Latulippe,	Iberville,
Cowansville,	Joyceville,
Fox River,	Lac à la Tortue,

Lachevrotière,  
Le Bic,  
Lévis,  
Lac au Sable,  
Lachute,  
L'Annonciation,  
Magog,  
Mont-Laurier,  
Matane,  
Notre-Dame des Anges,  
Nicolet,  
New-Carlisle,  
Oka,  
Portneuf,  
Plessisville,  
Port Daniel,  
Québec,  
Routhier,  
Rimouski,  
Sherbrooke,

St-Jean de Matha  
Ste-Perpétue de Nicolet,  
St-Hilaire,  
Ste-Emélie de Lotbinière,  
Ste-Thérèse de Blainville,  
St-Pierre les Becquets,  
St-Gérard de Montarville,  
St-Ferdinand,  
St-Alphonse de Liguori,  
St-Cyrille de l'Islet,  
St-Jacques l'Achigan,  
St-Vincent de Paul,  
St-Lin,  
St-Charles de Bellechasse,  
Ste-Gertrude de Nicolet,  
Trois-Rivières,  
Thetford Mines,  
Valleyfield,  
Valcartier,  
Windsor Mills.

*Province d'Ontario.*

Arnprior,	Ottawa,
Brantford,	Parry Sound,
Cobalt,	Rockland,
Hallville,	Toronto,
Kingston,	Hamilton,
London,	Oshawa,
Madawaska,	Windsor.
North Bay,	

*Province du Nouveau-Brunswick.*

Adamsville,  
Bridgetown,

Grand'Anse,  
Nash Creek.

*Province de la Nouvelle-Ecosse.*

Tatamagouche,

Truro.

*Province du Manitoba.*

Winnipeg.

*Province de la Saskatchewan.*

Morse,

Régina.

*Province de la Colombie Anglaise.*

Victoria.

*Etats-Unis.*

Hartford, Conn.,  
Lowell, Mass.,  
New-Bedford, Mass.,  
Springfield, Mass.,  
Worcester, Mass.,  
Brunswick, Me.,  
Grand Ile. Me.,  
Brooklyn, N.Y.,

New-York, N.Y.,  
Oldforge, N.Y.,  
Littleton, N.H.,  
South Bend, Ind.,  
Burlington, Vt.,  
Rutland, Vt.,  
Seattle, Wash.

*Angleterre,*

*Autriche,*

*Ecosse,*

*Belgique.*

Le montant porté au budget, en 1914, pour les fins de rapatriement, était de \$1,500.00; ce montant n'a pas été suffisant; nous avons dû faire voter un montant supplémentaire de \$499.06, formant un total de \$1,999.06, soit \$877.56 de plus qu'en 1913.

Le nombre d'indigents rapatriés a été de 333, soit 133 de plus qu'en 1913.

En 1913 . . . . .	200
En 1912 . . . . .	142
En 1911 . . . . .	129

SUBVENTIONS.

Les subventions accordées par la Cité de Montréal, en 1914, se sont élevées à la somme de \$127,000.00 et se répartissaient comme suit:—

HOPITAUX, MATERNITES, CRECHES	
1. Grace Dart Home, (pour tuberculeux) ..	\$ 500.00
2. Soeurs de la Miséricorde, (Crèche) .. ..	2,000.00
3. " " (Maternité) ..	500.00
4. Montreal Maternity Hospital .. . . . .	500.00
5. " Foundling and Sick Baby Hos- pital .. . . . .	500.00
6. Hôpital Ste-Justine .. . . . .	2,000.00
7. " Notre-Dame .. . . . .	2,500.00
8. " " (ambulance) .. . . . .	1,500.00
9. " Général .. . . . .	2,500.00
10. " " (ambulance) .. . . . .	1,500.00



SUBVENTIONS—*Suite.*

11. Hôtel-Dieu .....	1,500.00
12. " (ambulance) .....	500.00
13. Western Hospital .....	1,000.00
14. " (ambulance) .....	300.00
15. Children's Memorial Hospital .....	500.00
16. Homeopathic Hospital .....	100.00
17. Hôpital Notre-Dame, <i>re</i> service médical du Refuge Municipal Meurling .....	750.00
18. Women's Hospital .....	100.00

\$18,750.00

DISPENSAIRES

19. Royal Edward Institute .....	3,000.00
20. " (Entretien d'un cheval pour l'inspecteur de la Ville) .....	300.00
21. Institut Bruchési .....	3,000.00
22. Département Dentaire, Hôpital Général .....	1,000.00
23. Hôpital Laval Dentaire .....	2,000.00
24. The Herz Dispensary .....	500.00
25. The Montreal Dispensary .....	500.00
26. Hôpital St-Luc .....	1,000.00
27. Montreal Diet Dispensary .....	200.00

\$11,500.00

HOSPICES, ASILES, ORPHELINATS

28. Soeurs Grises, (Enfants trouvés, orphelins, vieillards) .....	1,200.00
29. Asile St-Henri .....	200.00

SUBVENTIONS—*Suite.*

30. Hospice Ste-Cunégonde .....	500.00
31. Institut des Aveugles de Nazareth .....	600.00
32. Orphelinat St-Arsène .....	1,000.00
33. Protestant Infants' Home .....	500.00
34. Orphelinat Catholique .....	500.00
35. Montreal Hebrew Sheltering & Orphans' Home .....	200.00
36. Asile de la Providence .....	300.00

\$5,000.00

REFUGES DE NUIT, MAISONS DE REFUGE

37. Assistance Publique .....	6,000.00
38. Refuge de Nuit (Ouimet) .....	1,000.00
39. Protestant House of Industry and Refuge .....	1,500.00
40. Union Nationale Française .....	600.00
41. Old Brewery Mission .....	250.00
42. Sheltering Home .....	250.00

\$9,600.00

OEUVRES DIVERSES

43. Armée du Salut .....	500.00
44. Hospice St-Antoine, (Fourneau) .....	200.00
45. Conseil Fédéré du Travail .....	200.00
46. Conseil National des Métiers et du Travail .....	200.00
47. Commission Scolaire Protestant, (Ecoles du soir) .....	100.00

SUBVENTIONS—*Suite.*

48. Société de Protection des Femmes et des Enfants .....	800.00
49. Société de Protection des Animaux .....	500.00
50. Victorian Order of Nurses .....	850.00
51. Patronage St-Vincent de Paul .....	500.00
52. Protestant Relief Committee .....	300.00
53. Royal Life Saving Society .....	300.00
54. Union Mutuelle des Employés Civiques de Montréal .....	100.00
55. Charity Organization Society of Montreal .....	1,200.00
56. St. John Ambulance Association .....	250.00
57. The Art Association of Montreal .....	1,200.00
58. Baron de Hirsch Institute .....	500.00
59. Montreal Sailors' Institute .....	200.00
60. Catholic Sailors' Institute .....	200.00
61. Ecole Ménagère de Montréal .....	1,000.00
62. " " " .....	1,000.00
63. Bureau de Placement Municipal, (A. Filiatrault) .....	400.00
64. Conseil des Arts et Manufactures de Montréal .....	1,000.00
65. Montreal Parks & Playgrounds Association .....	1,000.00
66. Association du Bien-Etre de la Jeunesse .....	1,000.00
67. Ligue Anti-Alcoolique .....	300.00
68. Colonie de Vacances du Cap de la Victoire .....	250.00
69. Montreal Association for the Blind .....	200.00

SUBVENTIONS—*Suite.*

70. St. Anthony's Guild .....	200.00	
71. Assistance par le Travail .....	100.00	
72. Comité France-Amérique, (pour les années 1912, 1913, 1914) .....	6,000.00	
73. Conseil Central de Montréal de la Société St-Vincent de Paul .....	18,900.00	
74. Charity Organization Society .....	4,630.00	
75. Baron de Hirsch Institute .....	1,470.00	41,550.00
<hr/>		
		90,400.00
Les montants suivants n'ont pas été payés :		
63. Bureau de Placement Municipal .....	100.00	
69. Montreal Association for the Blind .....	200.00	
Montant transféré au Fonds Spécial de Secours .....	86.75	
Montant non réparti .....	13.25	
		400.00
<hr/>		
Subventions payées en 1914 .....		90,000.00
<hr/>		
OCTROIS		
76. Université Laval .....		10,000.00
77. McGill University .....		10,000.00
78. Montreal Technical Institute .....		5,000.00
79. Gouttes de Lait .....		12,000.00
		<hr/>
Total, octrois et subventions, en 1914 .....		\$127,000.00

Les conditions imposées aux institutions subventionnées par la Cité étaient les suivantes, en 1914:—

“Les subventions ci-dessus devant être payées sur  
 “présentation d'un certificat du Directeur du départe-  
 “ment de l'Assistance Municipale de la Cité, attestant  
 “que lesdites institutions sont d'utilité publique et sont  
 “bien tenues, et, en outre, que lesdites institutions, en au-  
 “tant que la chose sera possible, acceptent à leurs éta-  
 “blissements les pauvres et les miséreux qui leur seront  
 “envoyés par le Directeur dudit département de l'Assis-  
 “tance Municipale et que, suivant le but de leur oeuvre,  
 “elles rendent aux pauvres et aux miséreux, ou à la Cité,  
 “les services requis d'elles par ledit département de l'As-  
 “sistance Municipale; lesdites institutions devront de-  
 “plus transmettre audit département de l'Assistance  
 “Municipale, dans les soixante jours qui suivront la de-  
 “mande qui leur en sera faite, un rapport de leurs opé-  
 “rations pour l'année 1913, et ce, sur les formules de  
 “rapport qui leur seront fournies par la Cité.”

La valeur des propriétés appartenant aux institu-  
 tions de charité et exemptes de taxes, en 1914, s'est élevée  
 à \$23,856,375.00.

La taxe foncière à 1% représente donc \$238,563.75.

La somme de \$5,000.00, votée au “Montreal Tech-  
 nical Institute”, n'a pas été payée, cette organisation  
 n'en ayant pas fait la demande.

## GOUTTES DE LAIT.

Une somme de \$12,000.00, portée au budget de 1914  
 pour les Gouttes de lait, en date du 5 mai, a été répartie  
 comme suit, suivant notre recommandation:—

	\$ 1,000.00
1° Montreal Local Council of Women .. . . .	500.00
2° Mothers' Clinic .. . . .	500.00
3° University Settlement .. . . .	400.00
4° Iverley Settlement .. . . .	700.00
5° Paroisse St-Joseph .. . . .	700.00
6° Dispensaire de l'Enfant-Jésus .. . . .	400.00
7° Hôpital Ste-Justine .. . . .	400.00
8° Paroisse St-Pierre .. . . .	600.00
9° “ Ste-Cunégonde .. . . .	500.00
10° “ St-Edouard .. . . .	700.00
11° “ St-Jean-Baptiste .. . . .	400.00
12° “ St-Jean Berchmans .. . . .	400.00
13° “ St-Arsène .. . . .	400.00
14° “ Ste-Hélène .. . . .	500.00
15° “ d'Hochelaga .. . . .	300.00
16° “ Ste-Clotilde .. . . .	500.00
17° “ St-Henri et St-Zotique .. . . .	400.00
18° “ St-Jacques .. . . .	400.00
19° Dispensaire des bébés, (quartier Emard) .. . . .	700.00
20° Paroisse Ste-Brigide .. . . .	200.00
21° Bonsecours .. . . .	400.00
22° Paroisse Ste-Catherine .. . . .	400.00
Total .. . . .	\$11,000.00

Pour avoir droit à ces subventions, les Gouttes de lait ont dû se soumettre à des conditions qui se lisent comme suit:—

1° Diriger l'alimentation des nourrissons au cours des deux premières années;

2° Assurer un service régulier de consultations gratuites pour toutes les maladies du tube digestif et celles qui s'y rattachent;

3° Fournir gratuitement ou à des prix réduits certains médicaments, du lait et de la glace;

4° Assister les mères malades et celles qui sont trop occupées pour donner au bébé tous les soins dont il peut avoir besoin;

5° Les consultations devront être limitées strictement:—

(a) Aux conseils nécessaires pour assurer une direction rationnelle de l'alimentation et éviter la suralimentation;

(b) Au traitement des maladies qui relèvent directement de l'alimentation et des erreurs alimentaires;

(c) Aux prescriptions hygiéniques qui permettent à la mère d'allaiter et à l'enfant de se mieux développer;

6° La consultation sera quotidienne durant les mois de juin, juillet, août et septembre et tri-hebdomadaire au cours des autres mois de l'année;

7° La pesée hebdomadaire sera de rigueur au cours des premiers six mois; elle pourra ensuite devenir bi-mensuelle;

8° Un rapport mensuel détaillé des opérations de la Goutte de lait durant le mois précédent devra être préparé sous la direction du médecin-consultant et être envoyé aux autorités municipales, dans les trois premiers jours de chaque mois;

9° Un rapport annuel détaillé des opérations de la Goutte de lait durant l'année précédente devra être préparé sous la direction du médecin-consultant et être envoyé aux autorités municipales, dans les quinze premiers jours de janvier;

10° La comptabilité, la statistique, etc., relatives à la Goutte de lait devront être tenues suivant les instructions et les imprimés à être fournis par la Cité.

Ces subventions devront être payées par le Trésorier de la Cité, sur présentation d'un certificat du Directeur de l'Assistance Municipale de la Cité, attestant que les dites Gouttes de lait se sont conformées aux conditions imposées.

Ces subventions seront versées auxdites Gouttes de lait, au fur et à mesure qu'elles en auront besoin, jusqu'à concurrence de la somme votée.

Sur notre recommandation, votre Bureau a aussi voté une somme de \$1,000.00 au "Comité Central des Gouttes de lait de Montréal", section française.

Ce comité, formé lors du dernier congrès des Gouttes de lait, a pour but de voir à l'organisation et la direction, sous le contrôle de la Cité, de toutes les Gouttes de lait françaises, à Montréal.

La subvention a été payée par le Trésorier de la Cité, sur présentation d'un certificat du Directeur de l'Assistance Municipale de la Cité, attestant que cette organisa-

tion rend à la Cité les services requis d'elle; ladite organisation devant de plus transmettre à la Cité, un rapport de ses opérations pour l'année 1914.

Cette somme de \$1,000.00 a été payée semestrielle-ment.

En date du 13 mai 1914, votre Bureau, Messieurs, désireux de donner plus d'extension aux Gouttes de lait et d'entreprendre une campagne très active contre la mortalité infantile, décida, avec raison, de charger le département d'Hygiène de s'occuper de cette campagne, qui est beaucoup plus une question d'hygiène et de santé publique qu'une question d'assistance.

#### VISITES D'INSTITUTIONS DE CHARITE.

Comme les années passées, un certain nombre d'institutions de charité ont été visitées par quelques employés de notre département.

Ces visites, comme je l'ai déjà dit, sont faites non seulement parce qu'un certain nombre de ces établissements sont subventionnés par la Cité, mais aussi pour que les employés connaissent toutes les institutions ou sociétés charitables avec les divergences d'assistance qu'elles embrassent, et ce, afin que le département de l'Assistance Municipale soit en état de renseigner le nombreux public qui s'adresse à lui pour obtenir des secours de toutes sortes.

Les institutions visitées sont les suivantes:—

Asile St-Jean de Dieu,  
Asile de Verdun,  
Assistance Publique,  
Institut Bruchési,  
Montreal General Hospital,

Parks and Playgrounds Association,  
Refuge Ouimet,  
Hôpital des Incurables,  
Charity Organization Society,  
Prison de Bordeaux,  
Cour Juvénile,  
Orphelinat de Montfort,  
Orphelinat d'Huberdeau,  
Hôpital St-Luc,  
Montreal Association for the Blind,  
Metropole Hotel (Salvation Army),  
Orphelinat de Notre-Dame de Liesse,  
Hôtel-Dieu,  
Hôpital Notre-Dame,  
Association du Bien-Etre de la Jeunesse,  
Colonie de Vacances (Cap de la Victoire),  
Hôpital Ste-Justine,  
Montreal Diet Dispensary.

—23.

#### EMPLOYES DE LA CITE PARTIS POUR LA GUERRE.

En date du 15 octobre 1914, notre département a été chargé de contrôler le paiement du salaire des employés de la Cité partis pour la guerre. Au 31 décembre ce travail était terminé, à quelques exceptions près.

Voici le résultat de nos enquêtes:—

Nous avons examiné le cas de 176 personnes, employées par la Cité, qui ont été rapportées à notre Bureau comme étant parties pour la guerre. Le résumé des rapports que nous avons soumis dans chaque cas est le suivants:—

75 ont été recommandés.

La nationalité de ces 75 employés est comme suit:—

Français . . . . .	38
Canadiens . . . . .	15
Anglais . . . . .	10
Irlandais . . . . .	6
Belges . . . . .	5
Ecossais . . . . .	1
Total . . . . .	75

Le salaire hebdomadaire payé par la Cité, pour ces employés, est de \$1,404.55. Ce montant, payé depuis le commencement de la guerre au 31 décembre 1914, se chiffre à \$24,680.38.

96 cas n'ont pas été recommandés.

Ces non-recommandations étaient motivées par les raisons suivantes:—

48—Aucune réclamation n'a été produite, ces personnes n'étant à l'emploi de la Cité que depuis peu;

21—Étaient des personnes à l'emploi de la Cité depuis peu, de quelques jours à quelques semaines;

9—Étaient des personnes inconnues;

7—N'avaient pas été appelés sous les drapeaux (résolution du 29 octobre 1914);

4—Étaient revenus de la guerre lors de l'enquête;

4—N'étaient pas des employés de la Cité;

3—N'étaient plus à l'emploi de la Cité, lors de leur départ.

Total: 96

Ces 96 cas représentaient un salaire hebdomadaire de \$1,354.12.

Une somme de \$1,511.54, qui était au Bureau du Payeur, a été retournée au Trésor, les demandes des parties intéressées ayant été refusées.

Cinq cas sont actuellement sous considération.

Des 75 employés à qui la Cité a payé le salaire, il y en avait 46 permanents et 29 temporaires.

Des 46 employés permanents à qui la Cité payait le salaire, au 31 décembre 1914, il y en a quatre qui ont été remerciés de leurs services par la Cité, à compter du 1er janvier 1915.

Des 29 employés temporaires à qui la Cité payait le salaire au 31 décembre 1914, il y en a un qui a été réformé et un autre dont le salaire n'a pas été voté pour l'année 1915.

Il restait donc, au 31 décembre 1914, en service actif, 66 employés dont les cas ont été approuvés par votre Bureau, soit 39 employés permanents et 27 employés temporaires.

Le salaire de ces employés, pour l'année 1915, ainsi que l'état civil et les charges de famille de ces derniers sont comme suit:—

EMPLOYES PERMANENTS			
(Salaire requis pour l'année 1915)			
Ayant charge de famille	1 marié, (soutien inconnu) .....	\$ 800.00	
	19 mariés .....	18,000.00	
	1 veuf .....	1,200.00	
	5 célibataires .....	5,350.00	
	13 célibataires .....	\$10,950.00	\$25,350.00
EMPLOYES TEMPORAIRES			
Ayant charge de famille	23 mariés .....	20,636.00	10,950.00
	4 célibataires .....	3,300.00	\$36,300.00
			23,966.00
			\$60,266.00

La moyenne des salaires payés pour chacun des employés ayant charge de famille et qui sont en service militaire est la suivante:—

Pour 25 employés permanents .....	\$994.00
Pour 23 employés temporaires .....	897.21
ou pour 48 employés permanents ou temporaires	947.58
La moyenne pour les 66 employés est de .....	900.25

Pour payer le salaire des employés présentement partis pour la guerre, la Cité n'a à sa disposition que les montants votés dans le budget de 1915, savoir:—

DEPARTEMENTS	Nombre d'employés	Montants
Des Parcs .....	1	\$ 1,200.00
Des Commissaires .....	1	650.00
De l'Aqueduc .....	3	2,900.00
Des Egouts .....	1	1,050.00
D'Hygiène et de Statistique .....	1	1,800.00
De la Voirie .....	2	1,850.00
Du Recorder .....	1	650.00
Du Maire .....	1	1,500.00
De la Police .....	10	8,900.00
Des Incendies .....	20	17,600.00
		\$38,100.00

comprenant deux employés permanents dont les cas sont actuellement sous considération.

Quant à la somme requise pour payer le salaire des employés temporaires, soit: \$23,966.00, elle devra être prise à même les argents votés pour les travaux de voirie, égouts, aqueduc, etc.

La Cité s'est aussi engagée à verser une somme de \$150,000.00 au Fonds Patriotique Canadien, pour venir en aide aux familles des soldats.

Le Fonds Patriotique Canadien paie les pensions suivantes:—

- |  |                   |
|--|-------------------|
| 1° Pour épouse . . . . .   | \$30.00 par mois  |
| (Elle peut toucher en plus l'allocation de la solde laissée par son mari.) |                   |
| 2° Aux épouses ayant famille on ajoute, pour enfant au-dessous de 5 ans:   |                   |
| (a) un ou deux, chacun . . . . .   | 3.00 " "          |
| (b) trois ou plus, chacun . . . . .  | 2.00 " "          |
| Pour enfants de 5 à 9 ans:   |                   |
| (a) un ou deux, chacun . . . . .   | 6.00 " "          |
| (b) trois ou plus, chacun . . . . .  | 3.00 " "          |
| Pour enfants de 10 à 15 ans:   |                   |
| (a) un ou deux, chacun . . . . .   | 7.50 " "          |
| (b) trois ou plus, chacun . . . . .  | 6.00 " "          |
| Pour enfants au-dessus de 15 ans: Rien.                                    |                   |
| 3° Pour mère, veuve . . . . .  | 15.00 à 20.00 " " |
| (Elle peut toucher en plus l'allocation de la solde laissée par son fils.) |                   |

Sur les montants distribués à l'épouse, on retranche toujours la pension mensuelle de \$20.00 accordée par le Gouvernement.

PENSIONS ET ANNUITES.

Le 20 novembre 1914, votre Bureau décida, par résolution, que, considérant le nombre assez considérable d'anciens fonctionnaires municipaux à qui la Cité de Montréal paie une pension de retraite, le département de l'Assistance Municipale soit chargé de centraliser les listes de paie pour lesdites pensions et de les contrôler, résolution devant prendre effet à compter du 1er janvier 1915.

ENREGISTREMENT DES AUTRICHIENS ET DES ALLEMANDS DURANT LA GUERRE.

Le 29 octobre, un arrêté ministériel a été adopté par le Gouvernement fédéral, pourvoyant à l'enregistrement, dans un délai d'un mois, de toutes les personnes de nationalité ennemie demeurant dans les limites du Canada. Cette décision a été prise pour exercer le contrôle nécessaire dans les cas où la présence en Canada d'Allemands ou d'Autrichiens ne serait pas compatible avec l'intérêt public.

Le département de l'Assistance Municipale a été l'un des premiers à attirer l'attention du Gouvernement sur le danger qu'il y avait de laisser nos ennemis en liberté sans contrôle et, en date du 17 septembre, il adressait à l'Honorable Secrétaire d'Etat la lettre suivante:—

"Monsieur le Ministre,

Les sociétés de charité de Montréal, comme d'ailleurs le département de l'Assistance Municipale de notre Ville, sont actuellement saisies d'un problème qu'elles ne sauraient, je crois, résoudre sans obtenir votre avis préalable. En deux mots, voici la chose:—



Il y a actuellement à Montréal un très grand nombre de sujets autrichiens qui font appel à la charité publique; ces gens s'adressent aux différentes associations charitables de notre ville pour y être secourus; les raisons principales de leur indigence sont le manque de travail dans les diverses compagnies de chemins de fer et chez les entrepreneurs et le refus qui leur est donné de leur fournir un emploi, à cause de leur nationalité. Référés à notre département par les associations de bienfaisance, ces Autrichiens, Allemands, etc., ne s'y présentent pas, craignant d'être taxée d'espionnage ou de s'attirer des ennuis. Ce qui fait que la plupart de ces sans-travail, en majorité célibataires et pensionnant ici et là, se trouvent sans soutien et constituent pour le moins une classe à part fort peu désirable. Dans les circonstances, je crois devoir vous demander ce que les autorités fédérales entendent faire à leur sujet et si c'est l'intention du Gouvernement de les détenir dans les garnisons, comme prisonniers de guerre ou autrement, évitant ainsi, peut-être, des embarras de leur part. A tout événement, il est absolument important que cette question soit réglée sans retard et je suis anxieux d'avoir votre réponse à ce sujet."

Dès que cette loi a été en force, nous avons signalé aux autorités 91 étrangers qui, faisant appel à la charité publique, venaient tous les soirs demander asile au Refuge Municipal Meurling et qui avaient négligé de se conformer à la loi; ils furent, en conséquence, gardés comme prisonniers de guerre.

### COMITE SPECIAL DE SECOURS.

A sa séance du 4 novembre, le Conseil de Ville, vu le grand nombre de personnes et de familles qui souffrieraient probablement cet hiver de la misère et de la pauvreté, décida de former un Comité spécial de secours, composé des représentants des autorités municipales, commerciales, sociales et religieuses de notre ville, pour aviser aux moyens de secourir les indigents et d'étudier les divers projets qui lui seraient soumis à cette fin.

Plusieurs séances eurent lieu et le travail fait au 31 décembre était, en résumé, celui-ci:—

1° Demande faite au Bureau des Commissaires de voter une somme de \$100,000.00, si nécessaire, à être mise à la disposition des institutions ou organisations de charité, afin de venir en aide aux indigents, au cours de l'hiver.

Le 17 décembre, une somme initiale de \$25,000.00 était votée par la Cité et distribuée de la manière suivante, à la suggestion de ce Comité:—

Conseil central des Conférences St-Vincent de Paul, pour les catholiques;

Charity Organization Society, pour les protestants et autres dénominations religieuses;

Baron de Hirsch Institute, pour les juifs;

le tout basé sur le dernier recensement fédéral, tenu en 1911, et divisé proportionnellement à la population, par religions, de la ville de Montréal et suivant le tableau ci-dessous:—

*Recensement fédéral de 1911.*

Montréal, par religions.

Catholiques . . . . .	355,796
Protestants, etc. . . . .	87,062
Juifs . . . . .	27,622
<b>Total . . . . .</b>	<b>470,480</b>

soit, par tête, \$0.0531, c'est-à-dire:—

Conseil Central des Conférences St-Vincent de Paul . . . . .	\$18,900.00
Charity Organization Society . . . . .	4,630.00
Baron de Hirsch Institute . . . . .	1,470.00

Ces sommes devant être utilisées uniquement pour les secours à domicile.

2° Le Comité s'est mis en communication avec les autorités fédérales, provinciales et municipales, ainsi qu'avec les compagnies de chemins de fer, leur demandant de prendre, le plus tôt possible, les moyens nécessaires pour donner de l'ouvrage aux sans-travail, de préférence aux citoyens canadiens et plus particulièrement aux hommes mariés et à ceux ayant charge de famille.

3° Malgré toute sa bonne volonté, le Comité n'avait pas encore, au 31 décembre 1914, pu suggérer les meilleurs moyens à prendre pour venir en aide aux sans-travail. A sa séance du 10 décembre, il déclarait qu'il ne pouvait prendre action sur cette question, avant que les autorités municipales n'aient fait une enquête pour s'assurer du nombre des sans-travail à Montréal, par quartiers, indiquant les métiers ou occupations les plus affectés par la crise actuelle et établissant l'état civil de chacun d'eux, sa nationalité et sa charge de famille.

Le Bureau des Commissaires acquiesça à cette requête et demande fut faite au Conseil de Ville de voter l'argent nécessaire à cette fin. Ce dernier rejeta le rapport sous prétexte que ce travail pouvait être fait sans dépenses, par les employés de la Cité.  
 Au 31 décembre, le Comité attendait ce rapport avant d'agir de nouveau.

**SECOURS AUX INDIGENTS PAR LES INSTITUTIONS DE CHARITE ET AUTRES.**

En date du 19 août 1914, l'Assistance Municipale était autorisée, par le Bureau des Commissaires, à demander aux institutions de charité subventionnées par la Cité de lui fournir un rapport quotidien établissant le nombre de repas donnés, de lits fournis, etc. Le Surintendant de la Police a été également requis de fournir un rapport établissant le nombre de personnes qui s'adressent aux différents postes de police pour y être hébergées et nourries.

De ces rapports nous relevons les chiffres suivants pour les quatre derniers mois de 1914:—

	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Gîte pour la nuit . . . . .	12,390	16,022	16,045	20,727	65,184
Refusés, faute de place . . . . .	27	7	8	...	42
Refusés, pour cause . . . . .	417	506	492	602	2,017
Repas donnés . . . . .	29,229	38,818	43,109	68,391	179,547

Les 42 personnes mentionnées comme ayant été refusées, faute de place, par certaines institutions, n'ont toutefois pas été obligées de coucher dans la rue; elles ont été reçues par d'autres organisations qui leur ont fourni un lit pour la nuit.

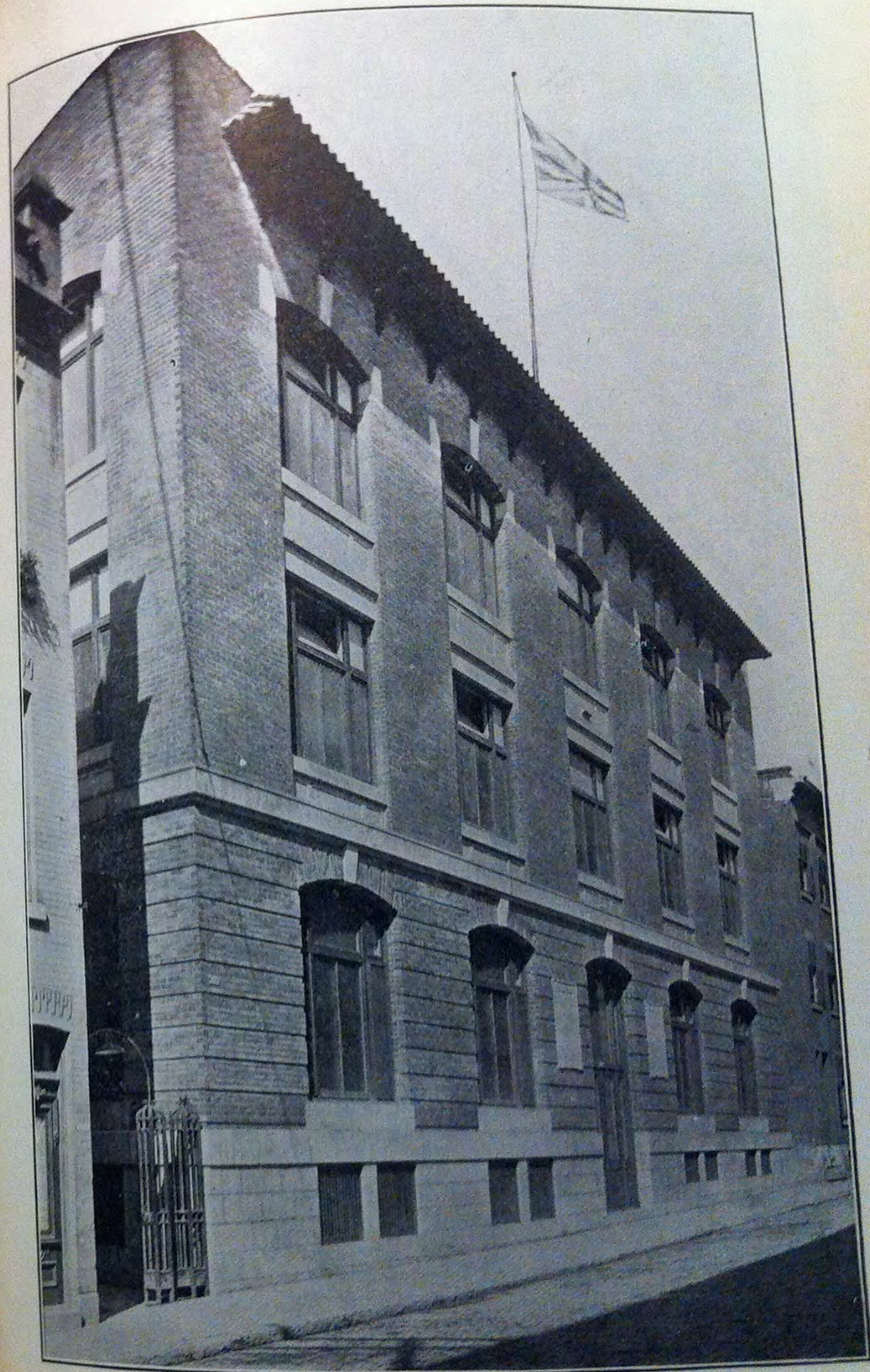
Les 2,017 personnes qui ont été refusées pour cause, soit de fait du tapage ou ont refusé de travailler ou de se conformer aux règlements de l'institution où ils se sont présentés. Dans la grande majorité des cas, ils ont été remis entre les mains de la police, qui en a pris charge.

#### SERVICE DU REFUGE MUNICIPAL MEURLING.

L'Assistance Municipale a, plus que jamais, attiré sur elle l'attention du public, au cours de l'année 1914, par l'inauguration, en date du 23 mars, du service du Refuge Municipal Meurling.

Cet établissement, unique en son genre au Canada, a coûté \$180,200.00. De ce montant, la Ville a reçu \$72,429.19 de la succession Gustave Meurling; de sorte que la part de la Cité se chiffre à \$107,770.81. L'édifice, simple et sans luxe, réunit toutes les qualités possibles de sûreté, de confort et de solidité. Il est entièrement à l'épreuve du feu. La machinerie et l'ameublement sont ce que le progrès a fait de plus pratique et de plus perfectionné. Quant à la réglementation du Refuge, on verra par les notes suivantes que, si elle est sévère, elle n'est guère compliquée et qu'elle donne toutes les garanties voulues au double point de vue de l'hygiène et de la morale:—

L'admission a lieu à 6½ heures p.m., en été et à 5 heures p.m., en hiver. Pour être admis au Refuge, il faut ne pas être en état de boisson, ne pas avoir en sa posses-



*Façade du Refuge, rue du Champ-de-Mars.*

sion plus de 10 centins, être poli et se conformer à tous les règlements de l'institution. Le réfugié est admis en passant par une allée latérale, portant le No 325, rue Champ-de-Mars; il entre dans une salle d'attente et, de là, passe par un corridor et s'arrête devant un guichet où il doit donner son nom au long, son âge, son état civil, sa nationalité, son métier, déclarer depuis combien de temps il est au Canada, depuis combien de temps il est à Montréal, pour qui il a travaillé la dernière fois, depuis quand il est sans emploi et enfin donner la raison pour laquelle il a laissé sa dernière position. Une perquisition est ensuite faite dans ses poches, afin de lui enlever ce qui pourrait être nuisible ou qui pourrait détériorer ses habits ou ceux des autres réfugiés, lors de la fumigation. On lui remet alors trois jetons munis d'une corde et portant le numéro de son inscription. Il se rend ensuite dans une pièce située au sous-sol, où on lui remet un sac en corde et un support d'habits; il devra déposer dans ce sac ses sous-vêtements et le refermer après y avoir accroché un des trois jetons qu'on lui a remis lors de l'enregistrement; sur le support d'habits, il suspendra son pantalon, sa veste, son gilet et son paletot et y accrochera un jeton; ses chaussures et son chapeau seront déposés dans une case portant le numéro correspondant aux jetons; le troisième jeton, muni d'une corde plus longue que les autres, sera mis autour du cou du réfugié. Ce système de jetons a pour but d'identifier l'individu, le lendemain matin, lorsqu'il s'agira de lui remettre ses vêtements. Les habits du réfugié, à l'exception de ses chaussures et de son chapeau, sont placés dans le fumigateur, où ils restent trente minutes à une température de 300 degrés de chaleur. Une fois ses vêtements enlevés, le réfugié passe dans la salle des douches, où on lui met sur la tête du savon mou antiseptique; toutes les douches fonctionnent simultanément,



Bureau général.

sous la direction d'un employé; l'eau est, pour ainsi dire, toujours à la même température, variant de 80 à 90 degrés. Après la douche, il passe dans le bureau du médecin pour y subir un examen médical. S'il est constaté, après cet examen, que celui qui demande asile au Refuge est malade, le surintendant doit le faire admettre à l'hôpital, après lui avoir donné les premiers soins que requiert son état, et ceci, non seulement dans le but de remettre ce malade en condition de gagner sa vie et de l'empêcher de devenir une charge publique encore plus grande, mais comme moyen de protection pour les autres réfugiés, au cas où ce malade serait atteint de quelque maladie contagieuse ou autre. L'examen médical a aussi un autre but, non moins important: c'est de constater la capacité de travail de ceux qui font appel au Refuge, afin de découvrir les imposteurs qui font métier de vivre aux dépens de la communauté et protéger par le fait même l'honnête sans-asile. Le réfugié est vacciné immédiatement, s'il ne l'a pas déjà été. A sa sortie du bureau du médecin, on lui remet une chemise de nuit et l'ascenseur le monte au réfectoire; le souper consiste en du pain et un bol de café ou de soupe. Le réfugié est ensuite monté au dortoir; il couche dans un lit de fer (sommier tout entier métallique) portant son numéro d'inscription; le lit se compose de deux couvertures de laine, deux draps, un oreiller et une taie d'oreiller. Le réveil a lieu à 5 heures l'été et 6 heures l'hiver; aussitôt après son réveil, le réfugié doit se rendre aux lavabos pour son ablution. Les draps et taies d'oreillers qui ont servi la nuit sont jetés dans la chute, qui conduit directement à la buanderie. Le déjeuner est servi immédiatement après; il consiste en du pain, du café ou du gruau. Quand il a pris son déjeuner, le réfugié remet à l'employé de service les trois jetons qu'il a reçus; en retour, l'employé lui donne l'enveloppe dans laquelle avait

été déposé, lors de l'enregistrement, tout ce qu'il avait dans ses poches. De là, il se rend au Bureau de Placement Municipal, où l'officier en charge fait le choix de ceux qui doivent être gardés pour la corvée du Refuge, c'est-à-dire le nettoyage de l'édifice et le travail de la buanderie; les autres réfugiés sont aussi pourvus d'ouvrage, s'il y a des demandes de la part d'employeurs.

On sera sans doute porté à se demander s'il n'y a pas des imposteurs qui font appel au Refuge Municipal Meurling; l'expérience a démontré que parmi les sans-travail de profession, le nombre est excessivement restreint de ceux qui sont normaux moralement et physiquement. Si nous laissons souffrir ou périr 90 hommes méritants parce que 10 sur 100 sont indignes, pourquoi ne pas fermer immédiatement nos hôpitaux, nos asiles, nos parcs publics, en un mot toutes nos institutions de charité, parce que quelques indignes s'y glissent?

Un système d'enquêtes a été institué, au cours de l'année, afin de contrôler la véracité des déclarations faites par ceux qui demandent asile au Refuge. De bons résultats ont été obtenus. Nous avons, par ce moyen, remis à leurs parents des jeunes gens qui se trouvaient momentanément dans la misère ou qui s'étaient enfuis du domicile de ces derniers afin de courir le monde. Des vieillards qui, depuis plusieurs années, refusaient de demeurer avec leurs enfants, ont été réconciliés et ramenés à de meilleurs sentiments. Sept ont été, à la suite de ces enquêtes, traduits devant les Cours du Recorder ou de Police et condamnés à la prison. Huit criminels, recherchés par la justice, ont été livrés à la police: 5 à la police municipale et 3 à la police provinciale.

82 Autrichiens qui avaient négligé de s'enregistrer conformément à la loi concernant les nations en guerre avec l'Angleterre, ont été remis entre les mains des autorités et gardés comme prisonniers de guerre.

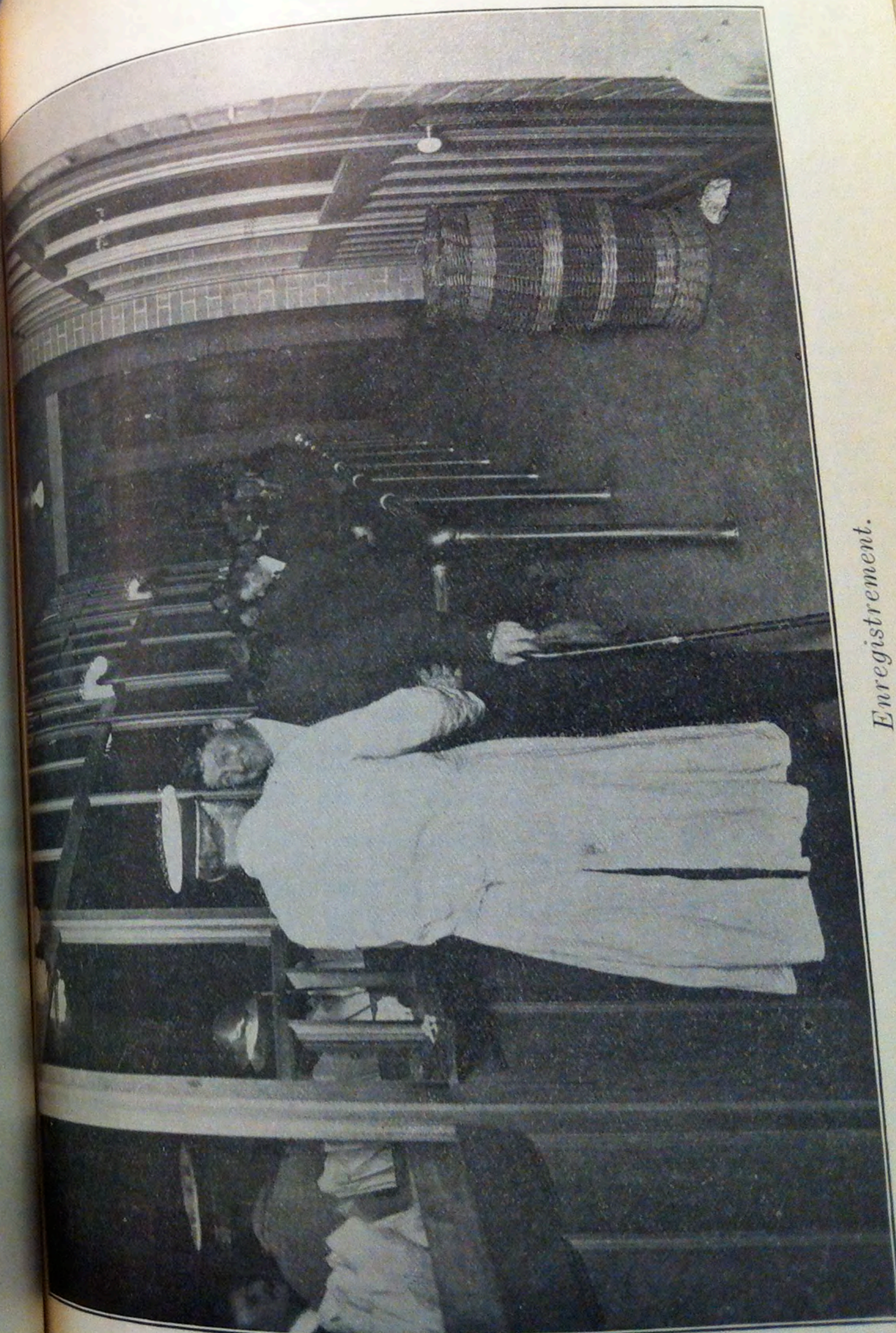
Un nombre très considérable des sans-asile reçus au Refuge se sont enrôlés dans les premier et deuxième contingents et sont actuellement sur les champs de bataille en Europe.

De la date d'inauguration du Refuge au commencement de juillet, le service médical a été fait par les médecins attachés au service Municipal d'Hygiène et du mois de juillet au 31 décembre par les médecins internes de l'Hôpital Notre-Dame, dont deux étaient logés au Refuge.

Nous accusons réception, de la part des généreux donateurs suivants :—

MM. A. Assof, Alphonse Beaulieu, J.-Alb. Beaulieu, Carmel Beaulieu, A. Chapdelaine, Albert Chevalier, Alois Diserens, René de Chalus, Arthur Lapierre, Georges Laprotte, Georges Picard, Arthur Valiquette, P.-J. Wayland, Mme P. Faille, Comité de Secours Belge, Comité d'Assistance par le Travail, de dons consistant en :—

38 paires de bas, 15 gilets, 14 paires de chaussures, 12 cravates, 11 vestes, 9 paires de pantalons, 5 paires de gants, 5 casquettes, 4 chapeaux, 4 sets de corps et caleçons, 3 paires de claques, 3 paletots, 1 imperméable, 3 caisses remplies de casquettes, vestes, pantalons et chemises, 70 choux, 3 poches de carottes, 1 poche de betteraves et 2 citrouilles.



*Enregistrement.*

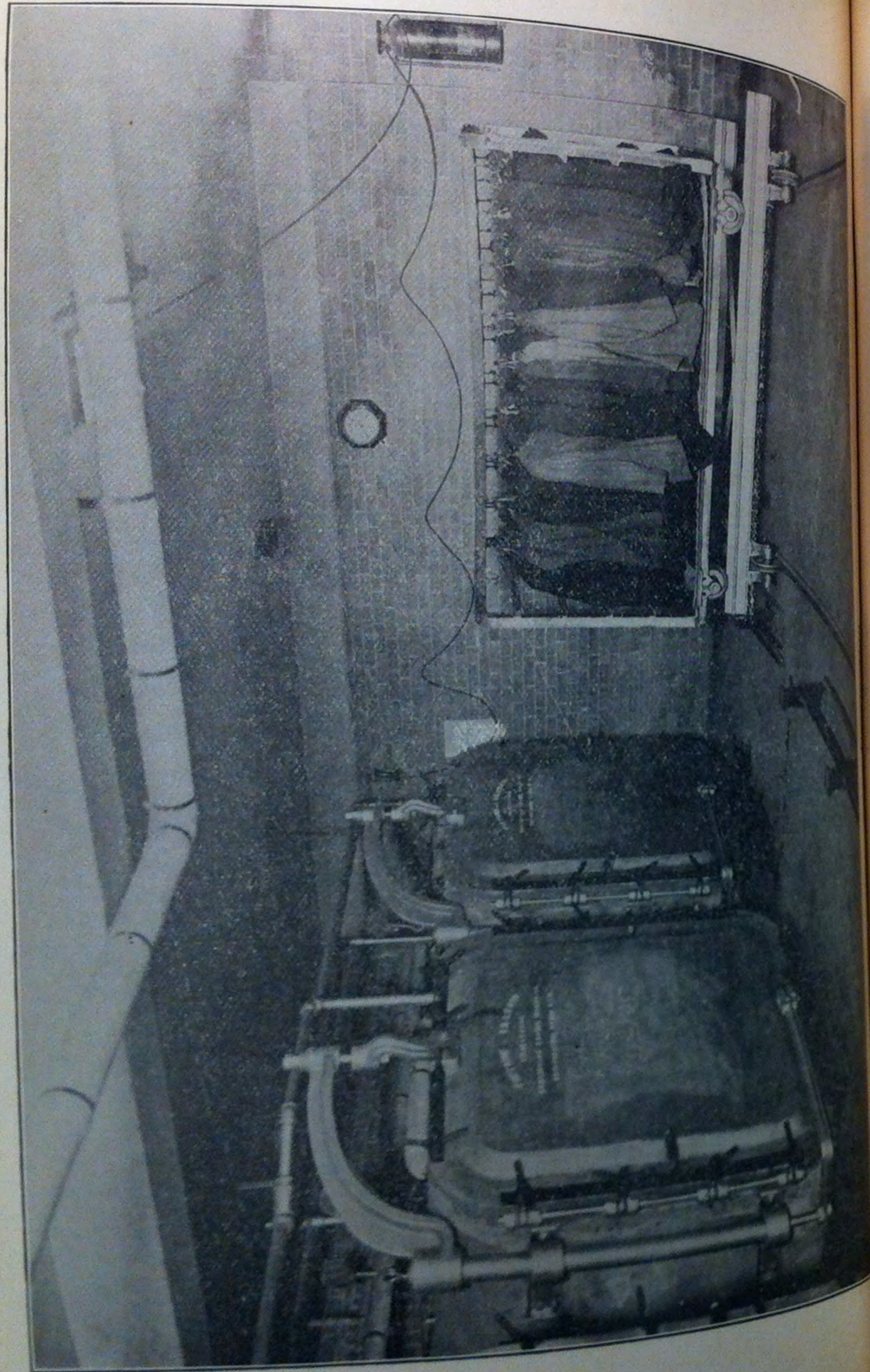
Voici des statistiques d'un certain intérêt et qui font voir le travail que ce service a fait au cours des premiers neuf mois de son existence:—

## Repas.

MOIS	Re Réfugiés	Re Nettoyage	Re Employés	Re Sciage de bois	Re Cueillette des pommes	Total
Mars .....	3.757	201	190			4.148
Avril .....	13.846	523	429			14.798
Mai .....	9.785	434	183			10.402
Juin .....	7.737	359	113			8.209
Juillet .....	8.174	396	93			8.663
Août .....	8.268	475	93			8.836
Septembre .....	14.253	470	78	730		15.531
Octobre .....	19.920	650	51	735		21.356
Novembre .....	19.797	640	90	774	30	21.331
Décembre .....	28.388	901	93	308		29.690
	134.525	5.049	1.413	2.547	30	143.564
Repas servis aux réservistes français.....						4.740
Total.....						148.304

## Condition civile. — Mensuellement.

MOIS	Mariés	Célibataires	Veufs	Divorcés	Moyenne d'âge	Total
Mars .....	200	1,523	296		36	2,019
Avril .....	380	5,623	880		38	6,883
Mai .....	355	3,843	727		38	4,925
Juin .....	352	2,874	609		34	3,835
Juillet .....	347	3,067	979	2	42	4,395
Août .....	289	2,781	1,072		46	4,142
Septembre .....	555	5,120	1,634	3	42	7,312
Octobre .....	732	7,232	1,959	4	41	9,927
Novembre .....	1,567	6,385	1,990		40	9,942
Décembre .....	1,431	10,478	2,363		40	14,272
	6,208	48,926	12,509	9	40	67,652



Refusés pour cause.

MOIS	Nombre inscrits	Ivresse	Argent	Tapage	Remis aux parents	Refus de prendre douche	Refus de travailler	Pour manger seulement	Envoyés à l'hôpital	Russes non enregistrés	Total des refusés	Nombre de couchers
Mars ..	2,026	2	4	5	1	1	1	1	1	1	7	2,019
Avril ..	6,920	24	7	6	1	1	1	1	1	1	37	6,883
Mai ..	4,984	45	7	1	1	1	2	1	1	1	59	4,925
Juin ..	3,875	35	5	1	1	2	34	1	1	1	43	3,835
Juillet ..	4,499	60	7	1	1	2	4	2	1	1	104	4,395
Août ..	4,168	17	2	1	1	1	1	1	1	1	26	4,142
Septembre ..	7,365	42	9	2	1	1	1	1	1	1	53	7,312
Octobre ..	10,023	72	8	4	1	1	11	1	1	1	96	9,927
Novembre ..	10,020	57	13	1	1	1	5	1	1	1	78	9,942
Décembre ..	14,399	76	7	2	1	1	20	1	1	1	127	14,272
Réservistes Français	1,697	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1,697
Prisonniers Autrichiens	61	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	61
Total ..	70,040	430	69	19	2	6	76	3	3	21	630	69,410

Ces 69,410 couchers ont été fournis à 6,104 sans-asile, représentant une moyenne de 11 couchers pour chacun.



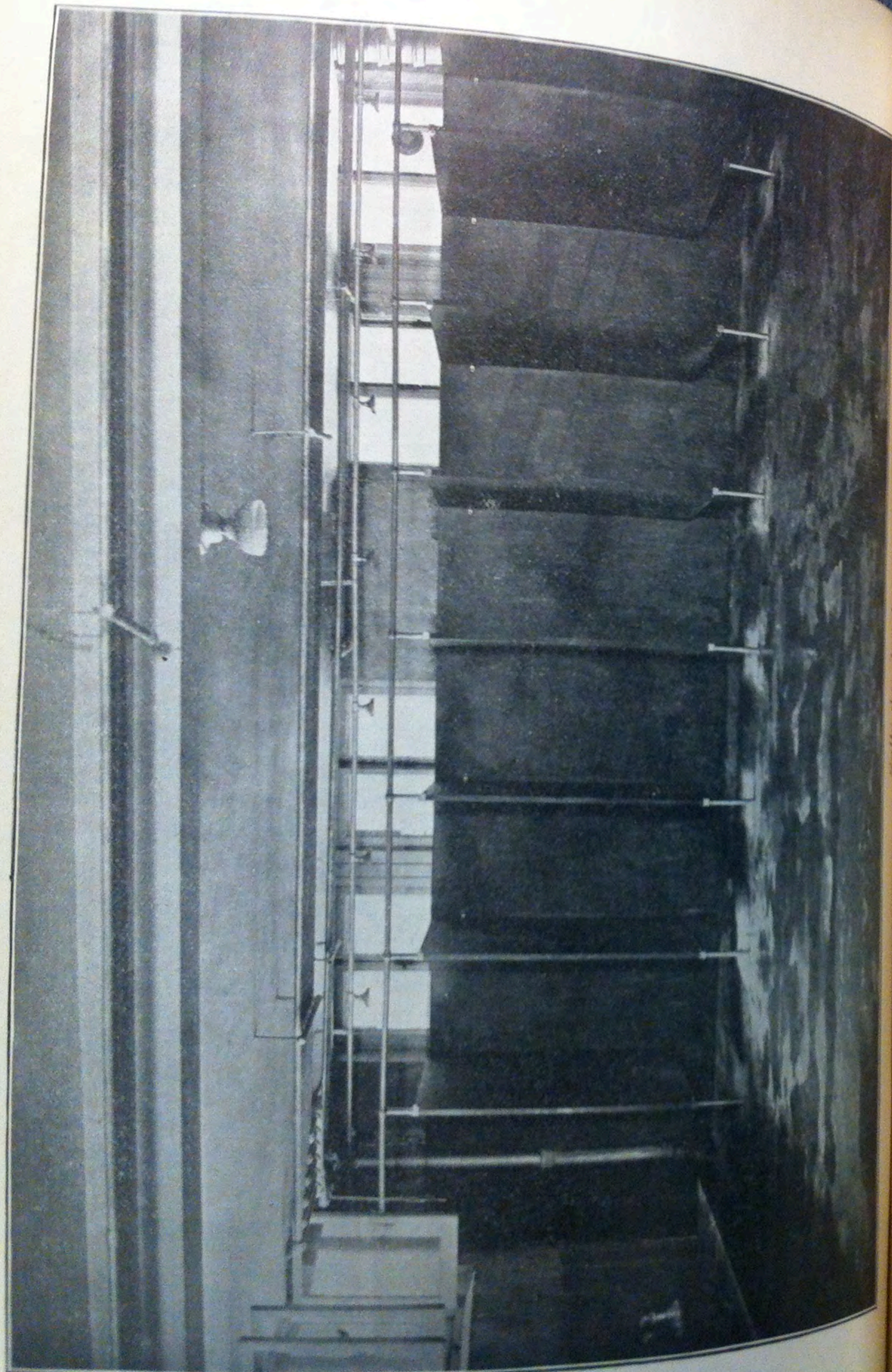
*Nationalités.*

1.—Canadiens	34,909
2.—Anglais	11,793
3.—Irlandais	4,672
4.—Ecossois	3,963
5.—Russes	3,245
6.—Autrichiens	2,734
7.—Américains	1,594
8.—Suédois	823
9.—Français	578
10.—Italiens	516
11.—Finlandais	367
12.—Polonais	365
13.—Norvégiens	350
14.—Danois	315
15.—Belges	291
16.—Gallois	217
17.—Suisses	187
18.—Indes (Ouest)	183
19.—Allemands	143
20.—Bulgares	112
21.—Indes (Anglaises)	55
22.—Espagnols	54
23.—Hollandais	50
24.—Hébreux	30
25.—Maltais	30
26.—Grecs	16
27.—Serbes	15
28.—Roumains	11
29.—Portugais	10
30.—Alsaciens	5
31.—Sud-Africains	5
32.—Turcs	4

33.—Indes (Est)	3
34.—Arméniens	2
35.—Syriens	2
36.—Bohémien	1
37.—Galicien	1
38.—Islandais	1
Total	67,652

*Métiers par ordre numérique.*

1.—Journaliers	49,632
2.—Commis	1,716
3.—Chauffeurs et Pompiers	1,472
4.—Matelots	1,046
5.—Cordonniers	976
6.—Cuisiniers	936
7.—Charretiers	857
8.—Peintres	764
9.—Machinistes	636
10.—Charpentiers	402
11.—Bouchers	399
12.—Comptables	380
13.—Cigariers	368
14.—Garçons de café	333
15.—Tailleurs	322
16.—Imprimeurs	312
17.—Menuisiers	296
18.—Forgerons	287
19.—Pointeurs	279
20.—Ingénieurs	254
21.—Plombiers	253
22.—Barbiers	248
23.—Hommes d'écurie	233



24.—Boulangers .....	223
25.—Modeleurs .....	222
26.—Briquetiers .....	217
27.—Surveillants .....	196
28.—Télégraphistes .....	194
29.—Agents .....	187
30.—Electriciens .....	170
31.—Faiseurs de bouilloires .....	166
32.—Messagers .....	124
33.—Emp. Chemins de fer .....	123
34.—Jardiniers .....	119
35.—Portiers .....	107
36.—Tisserands .....	107
37.—Bourreurs .....	106
38.—Infirmiers .....	106
39.—Fermiers .....	103
40.—Couvreurs .....	101
41.—Expéditeurs .....	99
42.—Tailleurs de pierre .....	96
43.—Buandiers .....	88
44.—Presseurs .....	90
45.—Selliers .....	90
46.—Mineurs .....	88
47.—Poseurs app. eau chaude .....	87
48.—Tailleurs de cuir .....	87
49.—Travailleurs en fer .....	85
50.—Polisseurs .....	82
51.—Ferblantiers .....	78
52.—Typographes .....	78
53.—Finisseurs en cuivre .....	77
54.—Maçons .....	76
55.—Epiciers .....	75
56.—Architectes .....	74
57.—Ecrivains .....	66

58.—Bucherons	65
59.—Ajusteurs	61
60.—Maîtres d'hôtel	58
61.—Soldats	58
62.—Travailleurs en fil de fer	57
63.—Plâtriers	54
64.—Correcteurs	48
65.—Règleurs	47
66.—Confectionneurs	39
67.—Aiguilleurs	36
68.—Horlogers	34
69.—Faiseurs de papier	33
70.—Latteurs	32
71.—Commis de bar	32
72.—Tailleurs de fourrure	32
73.—Afficheurs	30
74.—Débardeurs	30
75.—Relieurs	28
76.—Ligneurs	25
77.—Valisiers	23
78.—Paveurs	22
79.—Sténographes	22
80.—Voyageurs	18
81.—Messagers d'hôtels	19
82.—Compositeurs	19
83.—Journalistes	17
84.—Finisseurs	16
85.—Tailleurs de gants	16
86.—Empaqueteurs	15
87.—Riveurs	15
88.—Carrossiers	14
89.—Epongeurs	13
90.—Argenteurs	13
91.—Hypnotiseurs	13

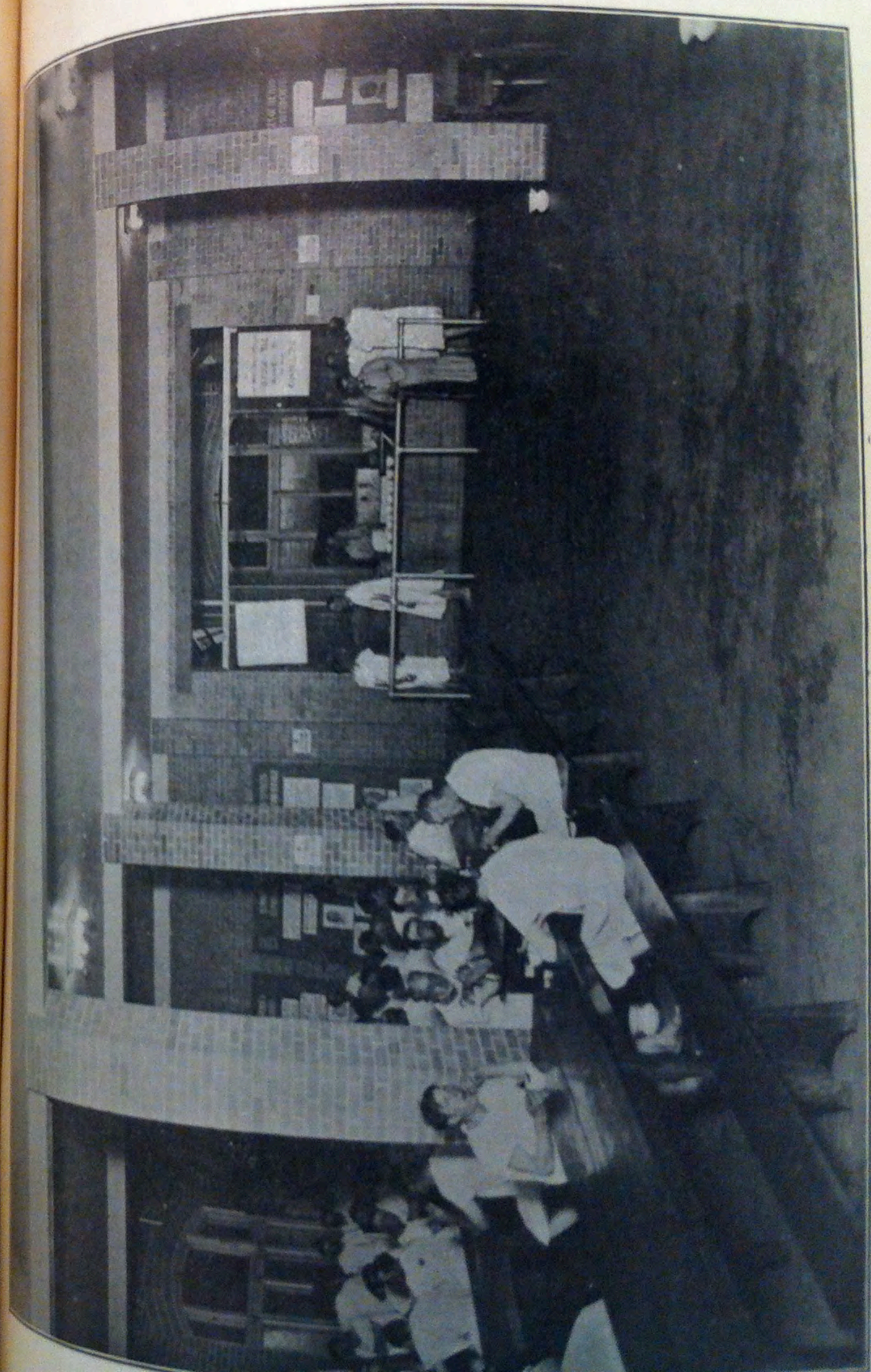
92.—Laitiers	13
93.—Raffineurs	13
94.—Faiseurs de tuyaux	12
95.—Hommes d'entrepôt	12
96.—Meubliers	12
97.—Tanneurs	11
98.—Professeurs	10
99.—Tailleurs de verre	10
100.—Confiseurs	7
101.—Dessinateurs	7
102.—Faiseurs de beurre	7
103.—Tourneurs	7
104.—Bijoutiers	6
105.—Charpentiers de navire	6
106.—Serruriers	6
107.—Vendeurs	6
108.—Brossiers	6
109.—Constables	5
110.—Drilleurs	5
111.—Faiseurs de poudre	5
112.—Forgerons-ferreurs	5
113.—Opérateurs typos	5
114.—Artistes	4
115.—Armuriers	3
116.—Bouviars	3
117.—Colporteurs	3
118.—Faiseurs de ciment	3
119.—Meuniers	3
120.—Navigateurs	3
121.—Blanchisseurs	2
122.—Chapeliers	2
123.—Couturiers	2
124.—Ecuyers	2
125.—Faiseurs de pneus	2

126.—Fileurs .....	2
127.—Marbriers .....	2
128.—Tailleurs de granit .....	2
129.—Courtier .....	1
130.—Contremaître .....	1
131.—Commerçant .....	1
132.—Faiseur de peignes .....	1
133.—Faiseur de patron .....	1
134.—Pharmacien .....	1
135.—Pilote .....	1
136.—Teinturier .....	1
Total .....	67,652

Comme on peut le constater par ces chiffres, 73% des personnes qui ont fait appel à la charité publique étaient des sans-métiers; les autres classes de la société ne sont donc représentées que par une proportion de 27%.

#### *Maladies.*

1.—Pédiculose .....	239
2.—Hernie .....	151
3.—Plaies .....	140
4.—Varices .....	138
5.—Psoriasis .....	57
6.—Gonorrhée .....	55
7.—Galle .....	43
8.—Ulcères .....	43
9.—Furonculose .....	39
10.—Syphilis .....	39
11.—Chancre .....	34
12.—Amygdalite .....	31
13.—Acné .....	30
14.—Phimosis .....	29



*Réfectoire.*

15.—Eczéma	28
16.—Rhumatisme	28
17.—Bronchite	19
18.—Vaccinés au Refuge	19
19.—Tuberculose	18
20.—Hydrocèle	16
21.—Brûlures	7
22.—Angelure	6
23.—Infections	6
24.—Conjonctivité	5
25.—Epilepsie	4
26.—Gratelle	4
27.—Hémorrhôïdes	4
28.—Asthme	3
29.—Astrite	3
30.—Varicocèle	3
31.—Eruptions	2
32.—Herpes	2
33.—Irritations uréthrales	2
34.—Rhume	2
35.—Cardio-renal	1
36.—Contusion	1
37.—Cystite	1
38.—Cécité	1
39.—Constipation	1
40.—Démangeaison	1
41.—Dermatite	1
42.—Entorse	1
43.—Grippe	1
44.—Gingivite	1
45.—Inguiste	1
46.—Jaunisse	1
47.—Mal de nerfs	1
48.—Mastôïdite	1

49.—Osteïte	1
50.—Othorrhée	1
51.—Paralysie	1
52.—Pneumonie	1
Total	1,247

Lors de la déclaration de la guerre, en août dernier, la Cité a mis à la disposition du Consul Général de France un des dortoirs du Refuge Municipal Meurling, pour les réservistes français. Du 14 août au 27 septembre, 557 réservistes ont couché, en moyenne, 3 fois chacun, formant un total de 1,697 couchers. Chacun a pris, en moyenne, 8 repas, soit un total de 4,740 repas.

Ce service a aussi, au cours de l'année 1914, pour les Comités d'« Assistance par le Travail » et de « Secours Belge », passé par la fumigation 256 couvertes en laine, 5 uniformes et 2 voyages de vêtements divers.

344 soldats, 65 du R. H. R. et 279 du R. C. F., ont pris des douches; leurs habits ont passé par la fumigation.

Le nombre d'indigents qui ont reçu gratuitement asile pour la nuit, en 1914, dans les divers refuges de nuit, etc., à Montréal, est de 116,754, soit 26,678 de plus qu'en 1913.

Résumé des dépenses encourues par la Cité, pour ce service, au cours des premiers mois de son existence:—

*Entretien:—*

Salaires	\$ 7,077.27
Chauffage et divers	4,451.37
Ameublement et lingerie, 15% de \$18,758.13.	2,813.72
Total	\$14,342.36

*Capital investi:—*

Inventaire au 31 décembre 1914.	\$187,240.49	
Reçu de la Succ. Meurling . . . .	72,429.19	
		3,874.75
Intérêt à 4½% pour 9 mois sur..	114,811.30	
		\$18,217.11

*Nourriture:—*

\$4,837.02 moins \$1,517.31, soit \$1,008.32 pour dépenses incidentes "re" réservistes français et sciage de bois distribué aux sociétés de charité pour les indigents, et \$508.99, montant de l'inventaire au 31 décembre 1914 "re" nourriture . . . . .	3,319.71
	\$21,536.82

Coût de chaque repas pour réfugiés . . . . .	.0235
Coût de chaque repas pour réfugiés, "re" nettoyage . . . . .	.0745
Coût de chaque repas pour réfugiés, "re" sciage de bois . . . . .	.085
Coût de chaque repas pour employé (cuisinier)..	.0745
Coût de chaque repas pour réservistes français..	.165
Le coût moyen par journée d'assistance, pour la nourriture, a été de 5 cents ou plus exactement . . . . .	.049

DISTRIBUTION DE BOIS AUX INDIGENTS.

A la demande des autorités municipales, les compagnies de chemin de fer Pacifique Canadien et Canadien Nord ont généreusement donné à la Ville une certaine quantité de vieux dormants qui, avec le vieux bois appartenant à la Ville et provenant de la réfection des trottoirs, de l'émondage des arbres, etc., a été distribué aux indigents par l'entremise des sociétés de charité.

C'est le département de l'Assistance Municipale qui a été chargé de faire cette distribution. Tout ce bois a été centralisé dans la cour de la Corporation, division Nord, à l'exception de celui provenant de l'abattage et de l'émondage des arbres par le département des Parcs, qui a été mis au Parc Baldwin. Le bois a été scié et fendu par les réfugiés du Refuge Municipal Meurling. La distribution en a été faite aux familles indigentes par l'entremise des Conférences St-Vincent de Paul, pour les catholiques, de la "Charity Organization Society", pour les protestants, et du "Baron de Hirsch Institute", pour les Juifs; il a été transporté à ces diverses sociétés par les camions-automobiles de la Cité.

La quantité distribuée a été de 425¼ cordes, et a été faite à la Cité, en temps et en argent, les sommes suivantes:—

2,892 journées d'ouvrage, réparties en 83 jours, avec une moyenne de 5½ heures d'ouvrage par jour; nourriture, scies, mitaines, camions-automobiles, transport des réfugiés en tramways, etc., \$861.15.

Cette distribution de bois aux indigents a donc coûté à la Ville \$2.02 la corde. Le prix courant, pour la même qualité de bois, chez les marchands de combustibles, est de \$10.00 la corde.



## DORTOIR POUR FEMMES.

A la fin du mois de novembre, à la demande du Comité Spécial de l'« Assistance par le Travail », de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, nous recommandons et obtenons l'établissement d'un dortoir, devant servir aux femmes et aux jeunes filles affectées par la crise économique actuelle. Ce dortoir fut installé dans l'ancien Hôtel de Ville de St-Louis, avec 50 lits.

Seule cette crise actuelle justifiait l'essai d'un dortoir public pour femmes à Montréal, car, nulle part, ces établissements ne fonctionnent avec succès; mais nous ne voulions pas, dans les circonstances, que la Ville fut prise en défaut de générosité envers le public. Le temps dira si nous avons raison.

## REGLEMENTATION DES REFUGES DE NUIT.

Je dois répéter ce que je disais dans mon rapport de 1913, concernant les refuges de nuit:—

«Maintenant qu'elle possède son propre refuge, la Cité devrait, sans plus de retard, établir la réglementation des refuges de nuit publics et privés, qui existent à Montréal. Ce serait une innovation de la plus haute importance, tant au point de vue de l'hygiène que de la morale».

En attendant que cette mesure soit prise, je crois que les règlements existants actuellement devraient être mis en force avec vigueur.

Ces règlements sont:—

1° Règlement No 432, Sec. 31, qui se lit comme suit:

«Aucune personne, société, compagnie ou corporation ne tiendra, dans la Cité, une maison de refuge pour

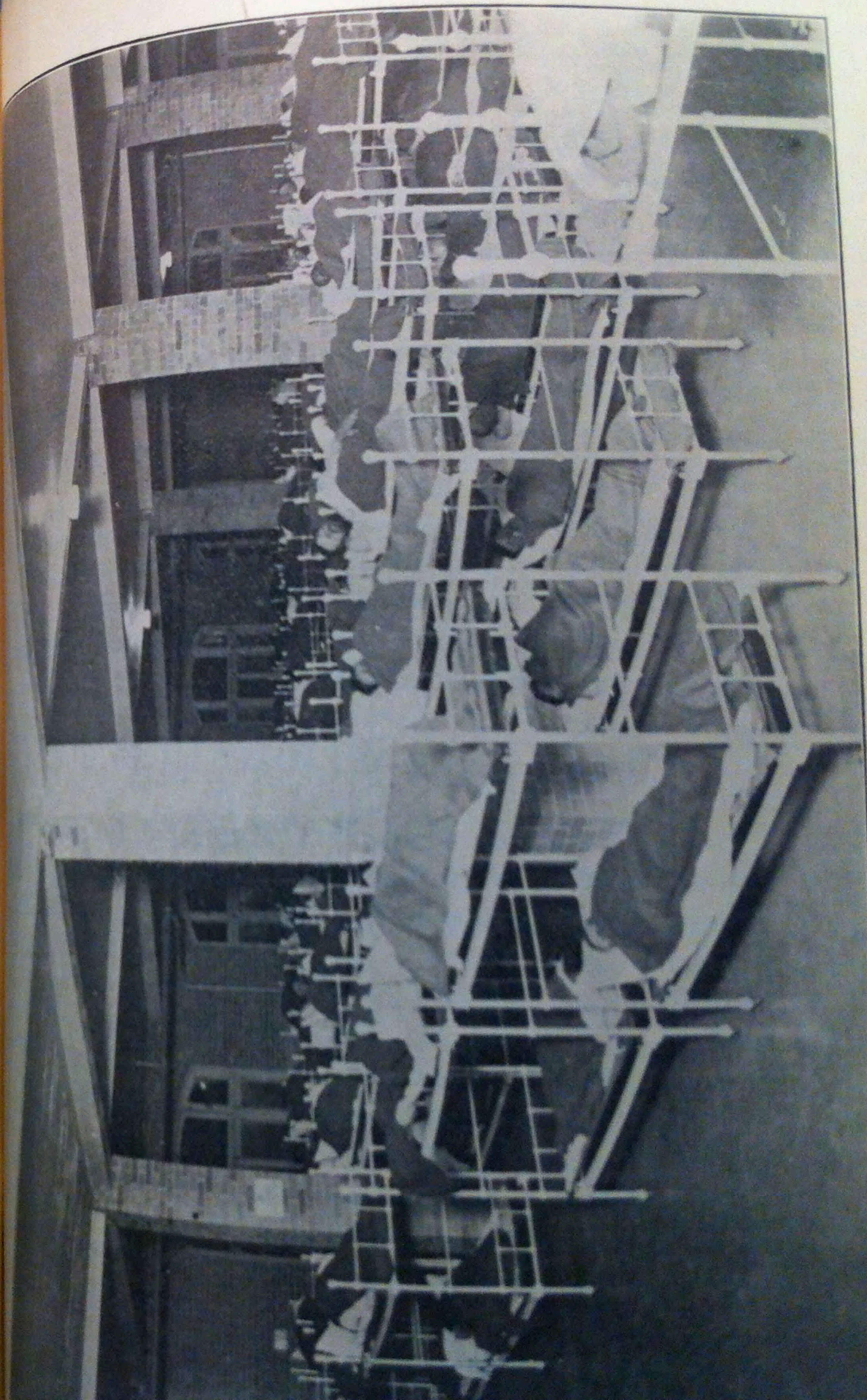
abriter temporairement ou en permanence les gens qui prétendent être sans asile, ou un dispensaire pour la distribution des médicaments, sauf les directeurs d'hôpitaux publics ou privés, sans avoir au préalable obtenu une licence de la Cité et sans avoir payé au Trésorier de la Cité pour icelle la somme d'un dollar."

2° Règlements du Conseil d'hygiène de la province de Québec:—

"Art. 43e.—Il ne sera admis dans un refuge de nuit que le nombre voulu de personnes pour que chaque occupant d'une salle ou chambre ait un cube d'air d'au moins *trois cents pieds*, et dans chaque chambre, on affichera le nombre maximum de personnes qu'elle peut contenir. Les chambres dépourvues de fenêtres ne serviront pas à l'habitation de nuit. Le propriétaire ou la personne en charge du refuge sera tenue responsable de l'exécution de ce règlement.

Art. 43f.—Tout propriétaire de refuge de nuit déjà établi devra notifier dans un délai de trente jours l'autorité sanitaire municipale de l'existence de son établissement. Pour tout refuge de nuit futur, la déclaration devra être faite, au plus tard, le jour de l'ouverture de l'établissement.

Art. 43h.—Les caves ne pourront pas servir à l'habitation de jour ou de nuit. Pour les fins du présent règlement, à moins qu'il en soit autrement statué par l'autorité sanitaire municipale, une cave est au sous-sol d'une maison ou bâtisse quelconque dont la moitié ou plus de la hauteur sous plafond se trouve en contre-bas de la surface du sol qui entoure la bâtisse ou dont la surface vitrée n'est pas égale à un dixième de la surface du



Dortoir.



Art. 43h, bis. — L'autorité sanitaire municipale peut apposer sur le mur de toute chambre non munie d'une fenêtre, une affiche ainsi conçue: — "Cette pièce n'ayant pas de fenêtre ouvrant directement au dehors de la bâtisse, ne peut servir à l'occupation de jour ou de nuit."

Quiconque enlèvera ou masquera toute telle affiche, deviendra passible d'une amende n'excédant pas vingt dollars pour chaque offense.

Pénalité. Art. 43m.—Pour toute infraction aux dispositions des articles depuis 43b à 43l inclusivement, le contrevenant est passible d'une amende n'excédant pas dix dollars et d'une amende additionnelle n'excédant pas cinq dollars pour chaque jour, en sus de deux, durant lesquels l'infraction se continue.

#### BUREAU DE PLACEMENT MUNICIPAL.

Un Bureau de Placement Municipal fonctionne en connexion avec le Refuge Municipal Meurling et a été ouvert en même temps que ce dernier; il a pour but d'aider les sans-travail à se procurer de l'ouvrage et les patrons à avoir des employés, sans charge aucune à l'employeur ou à l'employé. Un choix judicieux est fait des personnes compétentes pour remplir les situations offertes. Les bureaux sont ouverts au public de 6 hrs a.m. à 5 hrs p.m., au No 335, rue Champ-de-Mars.

N'y aurait-il pas lieu, pour les autorités municipales, de se procurer les employés dont elles ont besoin dans les divers travaux de voirie, par l'entremise de ce bureau?

L'utilité de ce service peut être constatée par les statistiques qui suivent:—

TABLEAU No 1.  
Demandes des employeurs.

MOIS	De la ville	D'en dehors	Total	Pour hommes	Pour femmes	Total
Jan .....	15	1	16	202	2	204
Fév .....	68	10	78	589	17	606
Mars .....	75	19	94	454	15	469
Avr .....	59	22	81	440	11	451
Mai .....	60	17	77	467	14	481
Juin .....	50	4	54	491	3	494
Juillet .....	74	12	86	1,289	9	1,298
Sept .....	66	6	72	1,475	3	1,478
Oct .....	65	3	68	1,508	6	1,514
Nov .....	66	1	67	1,334	10	1,344
Total .....	598	95	693	8,249	90	8,339

TABLEAU No 2.

*Demandes des employés.*

MOIS	Condition civile de ces sans-travail				Total
	Hommes	Femmes	Total	Total	
Mars .....	768	2	770	64	770
Avril .....	1,170	2	1,172	99	1,172
Mai .....	1,015	1	1,016	107	1,016
Juin .....	917	5	922	102	922
Juillet .....	860	12	872	150	872
Août .....	803	7	810	103	810
Septembre .....	1,702	14	1,716	184	1,716
Octobre .....	1,925	12	1,937	216	1,937
Novembre .....	1,911	3	1,914	350	1,914
Décembre .....	1,800	9	1,809	149	1,809
Total .....	12,871	67	12,938	1,524	12,938

TABLEAU No 3.

*Visites journalières des sans-travail au Bureau de Placement Municipal.*

MOIS	Total
Mars .....	1,028
Avril .....	6,371
Mai .....	5,491
Juin .....	4,518
Juillet .....	4,587
Août .....	4,326
Septembre .....	6,656
Octobre .....	9,000
Novembre .....	8,943
Décembre .....	11,448
Total .....	63,268

TABEAU No 4.

MOIS	Positions obtenues				Condition civile des employés placés				
	Dans la ville	En dehors	Pour hommes	Pour femmes	Divorcés	Marisés	Veufs	Célibataires	Total
Mars	214	2	214	2	.....	25	22	169	216
Avril	544	3	545	2	.....	80	88	379	547
Mai	416	17	432	1	.....	63	54	316	433
Juin	387	20	403	4	.....	57	44	306	407
Juillet	428	22	443	7	.....	83	18	349	450
Août	476	1	476	1	.....	56	25	396	477
Septembre	1,251	5	1,253	3	.....	123	151	982	1,256
Octobre	1,468	5	1,471	2	.....	153	189	1,131	1,473
Novembre	1,502	.....	1,502	.....	.....	262	213	1,027	1,502
Décembre	1,328	.....	1,324	4	.....	58	166	1,104	1,328
Total	8,014	75	8,063	26	.....	960	970	6,159	8,089

TABEAU No 5.

Demandes des employeurs.

Liste des différents métiers et occupations:—

Agent	1
Ajusteur de tuyaux à vapeur	1
Buchers	9
Boulangers	1
Buandier	1
Briqueteurs	2
Chauffeurs	4
Charretiers	16
Cuisiniers	11
Cuisinières	4
Commis	1
Charpentiers	5
Couvreurs	4
Cordonnier	1
Electriciens	2
Femmes de journée	2
Finisseur en ciment	1
Fermiers	79
Femmes pour travail général	13
Garçon de tables	1
Garde-malades	1
Infirmier	1
Imprimeurs	2
Journaliers	8012
Jardinier	1
Menuisiers	9
Mouleurs	5

Matelots .....	3
Poseurs d'asphalte .....	6
Peintres .....	4
Plombiers .....	2
Plâtrier .....	1
Polisseurs .....	2
Soldats .....	24
Selliers .....	20
Servantes .....	57
Typographes .....	2
Tailleurs .....	4
Tailleur de fer .....	1
Valets .....	3
Vendeurs .....	16
Voyageurs .....	2
Valets d'écurie .....	2
Total .....	8,339

## TABLEAU No 6.

*Demandes des employés.*

Liste des différents métiers et occupations:—

Afficheur .....	1
Ajusteurs de tuyaux à vapeur .....	30
Agents .....	5
Ajusteurs .....	10
Aiguilleur .....	1
Argenteurs .....	2
Bouchers .....	27
Beurrier .....	1
Briqueteurs .....	22

Bacherons .....	10
Boulangers .....	25
Barbiers .....	27
Brossier .....	1
Bijoutiers .....	7
Buandiers .....	3
Bourreur .....	1
Cordonniers .....	78
Chauffeurs .....	261
Commis de bars .....	2
Charpentiers de navires .....	2
Chaudronniers .....	23
Comptable .....	1
Courtier .....	1
Confiseur .....	1
Cigariers .....	19
Charretiers .....	145
Cuisiniers .....	118
Cuisinières .....	3
Commis .....	96
Charpentiers .....	75
Cocher .....	1
Carrier .....	1
Couvreurs .....	11
Dessinateurs .....	2
Débardeurs .....	8
Dames de bureaux .....	3
Ebénistes .....	3
Eclusier .....	1
Electriciens .....	24
Epicier .....	1
Employés de chemin de fer .....	25
Expéditeurs .....	2
Femmes de journée .....	14

Fabricant de pneus .....	1
Fabricants de tuyaux .....	2
Forgerons .....	37
Fileur .....	1
Finisseurs en cuivre .....	2
Finisseurs en ciment .....	3
Fermiers .....	49
Finisseurs .....	2
Femmes pour ouvrage général .....	26
Ferblantiers .....	11
Garçons de tables .....	45
Garçons d'hôtel .....	2
Graveurs .....	2
Gardiens .....	11
Horloger .....	1
Hommes de moulins .....	4
Ingénieurs .....	33
Infirmiers .....	6
Imprimeurs .....	19
Journaliers .....	10,812
Jockey .....	1
Jardiniers .....	19
Latteur .....	1
Machinistes .....	87
Mouleurs .....	27
Menuisiers .....	30
Messagers .....	2
Mineurs .....	24
Maçons .....	4
Musiciens .....	6
Matelots .....	171
Marqueurs .....	8
Matelassier .....	1
Opérateurs de télégraphe .....	13

Ouvriers dans le fer .....	23
Ouvriers dans le fil de fer .....	1
Poseur d'asphalte .....	88
Peintres .....	4
Polisseurs de pianos .....	35
Plombiers .....	15
Portiers .....	10
Plâtriers .....	8
Papetiers .....	3
Polisseurs .....	2
Postillons .....	1
Paveur .....	2
Perforateurs .....	2
Pointeurs .....	1
Peignier .....	1
Raffineur .....	2
Régleurs .....	2
Relieurs .....	2
Riveurs .....	2
Serruriers .....	4
Soldats .....	5
Selliers .....	15
Servantes .....	18
Teneurs de livres .....	2
Tailleurs de fourrure .....	16
Tailleurs de cuir .....	12
Tailleurs de pierre .....	7
Typographes .....	32
Tailleurs .....	4
Tailleuses .....	13
Tisserands .....	11
Valets .....	7
Vitriers .....	3
Vendeurs .....	

Voyageurs .....	8
Valets d'écuries .....	14
Valisiers .....	3
Wagonniers .....	2
Total .....	12,938

TABLEAU No 7.

*Positions obtenues.*

Liste des différents métiers et occupations:—

Agent .....	1
Ajusteur de tuyaux à vapeur .....	1
Briqueteurs .....	2
Bucheron .....	1
Buandier .....	1
Charretiers .....	16
Cuisiniers .....	9
Cuisinière .....	1
Commis .....	1
Charpentiers .....	5
Couvreurs .....	4
Cordonnier .....	1
Femme de journée .....	1
Fermiers .....	57
Femmes pour travail général .....	5
Garçon de tables .....	1
Infirmier .....	1
Imprimeurs .....	2
Journaliers .....	7926
Menuisiers .....	8
Peintres .....	3
Plâtrier .....	1
Soldats .....	14
Servantes .....	19

Typographes .....	2
Tailleurs .....	2
Valets .....	1
Voyageur .....	1
Valet d'écuries .....	1
Total .....	8,089

TABLEAU No 8.

Demandes des employeurs non remplies faute de  
mains-d'oeuvre en temps:—

Bucheron .....	8
Boulangier .....	1
Chauffeurs .....	4
Cuisinières .....	3
Cuisiniers .....	2
Electriciens .....	2
Femme de journée .....	1
Finisseur en ciment .....	1
Fermiers .....	22
Femmes pour travail général .....	8
Garde-malades .....	1
Journaliers .....	86
Jardinier .....	1
Menuisier .....	1
Mouleurs .....	5
Matelots .....	3
Ouvrier dans le fer .....	1
Poseurs d'asphalte .....	6
Peintre .....	1
Polisseurs .....	2
Plombiers .....	2
Soldats .....	10
Selliers .....	20

Servantes .....	38
Tailleurs .....	2
Valet .....	1
Vendeurs .....	16
Voyageur .....	1
Valet d'écurie .....	1
Total .....	50

TABLEAU No 9.  
Résumé des tableaux Nos 1-2-4.

MOIS	Demandes des employeurs		Demandes des employés	Positions obtenues
	Nombre	Pour		
Mars .....	16	204	770	216
Avril .....	78	606	1,172	547
Mai .....	94	469	1,016	433
Juin .....	81	451	922	407
Juillet .....	77	481	872	450
Août .....	54	494	810	477
Septembre .....	86	1,298	1,716	1,256
Octobre .....	72	1,478	1,937	1,473
Novembre .....	68	1,514	1,914	1,502
Décembre .....	67	1,344	1,809	1,328
Total .....	693	8,339	12,938	8,089

Ce service a coûté à la Cité, en 1914, \$1,244.93.

TRAVAIL DU DEPARTEMENT.

Le 31 décembre 1914, il restait 229 enquêtes en suspens. De ce nombre, 152 étaient pour des jeunes délinquants, 34 pour des cas courants d'aliénation mentale, 9 pour des cas de taxe d'eau, 9 pour des employés partis pour la guerre, 7 pour des enfants sans tutelle, 7 pour des tuberculeux, 7 pour des incurables, 2 pour des cas d'enterrement et 2 pour des cas spéciaux.

Le tableau du résumé des opérations de l'Assistance Municipale, que l'on trouvera plus bas, indique l'importance considérable que prend, de jour en jour, ce service municipal.

6,468 cas ont reçu l'attention de notre département au cours de l'année 1914, sans tenir compte du travail accompli par les services du Bureau de Placement Municipal et du Refuge Municipal Meurling, ce qui est une augmentation de 3,558 sur l'année précédente, ou près de 122%.

La Cité de Montréal a contribué, en 1914, pour les fins d'assistance à ses contribuables, une somme de \$695,055.87, soit:—

En secours de diverses natures .....	\$467,023.37
Remise de la taxe foncière aux institutions de charité .....	238,563.75
	<hr/>
	\$705,587.12
Moins les argents perçus pour frais d'entretien, etc. ....	10,531.25
	<hr/>
	\$695,055.87

Par suite du contrôle exercé par l'Assistance Municipale, au cours de l'année 1914, sur les cas d'enfants sans tutelle, d'aliénés, de jeunes délinquants, d'incurables, de tuberculeux, d'employés de la Cité partis à la guerre et d'enterrement d'indigents, une somme de \$106,236.10 a été économisée à la Cité. Ce qui démontre incontestablement la raison d'être de ce département et les innombrables services qu'il rend à la Cité et au public.

Respectueusement soumis.

A. CHEVALIER,  
 Directeur de l'Assistance Municipale.

Résumé des opérations du département de l'Assistance Municipale pour l'année 1914.

ITEMS	Nombre de cas	Argent payés pour	Exemptions de taxes accordées aux	Argent perçus pour	Economie réalisée par suite du contrôle exercé sur
Enfants sans tutelle . . . . .	1,594	\$ 77,334.63	.....	.....	\$ 40,320.00
Jeunes délinquants . . . . .	758	25,482.44	.....	\$ 159.48	4,331.70
" " Cour Juvenile . . . . .	.....	6,500.00	.....	.....	.....
Aliénés . . . . .	429	86,367.95	.....	10,228.43	7,397.00
Incurables . . . . .	198	7,551.10	.....	.....	19,980.00
Tuberculeux . . . . .	210	7,701.66	.....	6.67	7,200.00
Cas d'indigence . . . . .	1,023	.....	.....	.....	.....
Indigents placés à l'Assistance Publique . . . . .	201	.....	.....	.....	.....
Cas de protection . . . . .	122	.....	.....	.....	.....
Secours spéciaux . . . . .	94	363.21	.....	.....	.....
Cas de diverses natures . . . . .	112	.....	.....	.....	.....
Cas de taxe d'eau aux familles indigentes . . . . .	200	.....	.....	.....	.....
Enterrement des personnes pauvres . . . . .	225	1,266.00	.....	136.67	25.00
Immigration . . . . .	66	.....	.....	.....	.....



## GUIDE DES INSTITUTIONS DE CHARITE.

Le public est sans cesse sollicité par des gens lui dépeignant leurs maux en termes émouvants, se plaignant de la maladie, du manque de travail, des charges de familles, etc., etc.

Que faire en face de tant de misères? On sait que, pour la plupart d'entre elles, il existe des maisons, des asiles, où elles sont reçues et soignées.

Où sont ces maisons, ces asiles?

(1) *Hôpitaux.*

Hôpital Notre-Dame, 351 Notre-Dame Est.  
 Hôtel-Dieu, des Pins et St-Urbain.  
 Montreal General Hospital, 20 Dorchester Est.  
 Western Hospital of Montreal, 1027 Dorchester Ouest.  
 Monocypathic Hospital of Montreal, 44 McGill College.  
 Royal Victoria Hospital, avenue des Pins Ouest.  
 Immigration Detention Hospital, 306 St-Antoine (pour immigrants seulement).

(2) *Hôpitaux pour contagieux.*

Alexandre Hospital, rue Charbon.  
 Hospital St-Paul, 65 Maisonneuve.  
 Hospital Chrétien (varicelleux), 625 Maisonneuve.

(3) *Hôpitaux pour enfants.*

Hôpital St-Justine, 1575 St-Denis.  
 Montreal Foundling and Sick Baby Hospital, 70 St-Urbain.  
 Children's Memorial Hospital, avenue Cedar.

